

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JEAN PARÉ, président
 Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**AGRANDISSEMENT
DU
STADE PERCIVAL-MOLSON**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 mai 2006, 19 h
Église Notre-Dame de la Salette
3535, avenue du Parc
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 MAI 2006	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	3
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR	9
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	18
REPRISE DE LA SÉANCE	23
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JEAN-FRANÇOIS HALLÉ	25
JULIAN WOODS	32
CLAIRE DURAND	40
YVES SAVAGE	51
PIERRE HOULE	56
MICHEL BARCELO	61
SYLVIE GUILBAULT	68
DINU BUMBARU	75
RONALD BARDER	82
ALAIN CONTANT	84
JEAN TRUDEL	88
JANINE KIRBY	93
ADRIENNE DANIS	98
JEAN-FRANÇOIS HALLÉ	100
DINU BUMBARU	106

LE PRÉSIDENT:

Mesdames, messieurs, bonsoir. Alors, de nouveau bienvenue à la consultation publique sur le projet d'agrandissement du Stade Percival-Molson.

5

Je m'appelle Jean Paré. Je suis accompagné de maître Hélène Lauzon et nous sommes tous deux commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal.

10

Comme la séance d'hier soir, celle de ce soir est enregistrée et sténotypée. La transcription des notes sténographiques vous sera accessible dans les prochains jours.

15

Les représentants du club de football les Alouettes de Montréal et de l'Université McGill sont à la table à ma gauche, donc à votre droite, et leur porte-parole est monsieur Claude Rochon.

À l'autre table, ce sont les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie. Madame Anne-Rose Gorroz en est le porte-parole.

20

Les porte-parole et les personnes-ressources qui les accompagnent sont ici pour fournir de l'information en réponse aux questions des citoyens et de la commission.

25

Comme je l'ai dit hier soir, cette consultation publique est destinée d'abord aux citoyens qui ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

30

Les consultations de l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires. Nommés par un vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil municipal, ils se sont engagés à respecter le Code de déontologie des commissaires, code que vous pouvez trouver à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

35

La consultation publique se déroule en deux parties. La première partie, qui a commencé hier soir et qui se poursuit aujourd'hui, est pour permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir de l'information sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion mais bien de s'informer. La deuxième partie, qui se tiendra à partir du 13 juin, vous permettra de prendre position sur le projet.

40

Par la suite, la commission fera rapport au maire et au président du comité exécutif de la Ville. Les décisions relatives au projet de règlement appartiennent, je vous le rappelle, au conseil municipal.

Le projet d'agrandissement du Stade Molson et le projet de règlement qui doit encadrer

45 cet agrandissement ont été présentés à la première séance hier soir. Normalement, on ne reprend pas ces présentations aux séances subséquentes. Néanmoins, un certain nombre des participants de ce soir n'ont pas assisté à la séance d'hier parce qu'ils étaient retenus par une autre activité qui concernait le mont Royal.

50 Comme vous le savez, au mois de mai à Montréal, tout arrive en même temps et tout se superpose. Donc, pour le bénéfice de tous et sans retarder indûment la reprise des questions, je demanderai tout à l'heure à monsieur Rochon et à madame Gorroz de reprendre les présentations en version abrégée. Et j'insiste sur le mot «abrégée».

55 Après les présentations, on prendra une courte pause pour ouvrir le registre d'inscription à l'intention des personnes désireuses de poser des questions. Le registre restera ouvert jusqu'à ce que je le déclare fermé.

60 Après la pause, la commission invitera les personnes inscrites à poser des questions. On donnera cependant priorité aux quelques personnes qui se sont inscrites hier soir mais qui n'ont pas pu passer et qui sont en quelque sorte en tête de liste.

Je permettrai deux questions par intervention, et comme le registre reste ouvert, vous pourrez vous réinscrire pour des questions supplémentaires.

65 This is the second meeting of the public hearing on the proposed expansion of the Percival-Molson Stadium. We are still in the first part of the hearing, during which we collect information on the expansion proposal and on the bylaw project that would regulate its implementation.

70 The second part of the hearing will be held later, starting June 13, in this hall. At that time, you may express your opinion or concerns about this project.

75 For tonight, you will be invited later at a break to register at the table near the door if you wish to ask questions. And we will begin with a short presentation by the representatives of the Alouettes and of the arrondissement de Ville-Marie, and after that we will call people in the order they registered, giving priority to those who registered last night but had to leave before being heard. Of course, you may address your questions in English or in French.

80 Ma tâche principale donc ce soir est de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Je ne permettrai donc ni manifestation d'approbation ou de désapprobation ni remarques désobligeantes, ni propos diffamatoires ni attitudes méprisantes.

85 Avant la présentation abrégée, je vérifie quand même, de part et d'autre, s'il y a des

dépôts de documents par les Alouettes, l'Université McGill ou la Ville, ou encore des réponses aux questions qui étaient restées sans réponse hier soir. Et je vais passer brièvement en revue un certain nombre de demandes qu'on avait notées.

90 Alors en me tournant du côté de la Ville tout d'abord, de l'information écrite en français et en anglais sur le processus référendaire, monsieur Dufort.

M. GILLES DUFORT :

95 Oui. Alors, on dépose auprès de l'Office un document qui résume brièvement la procédure en français et en anglais. Donc, le document est déposé ce soir.

LE PRÉSIDENT :

100 Merci. Alors, il sera accessible dans les centres de consultation et sur le site Internet de l'Office incessamment.

Toujours du côté de la Ville, je pense que vous deviez vérifier s'il y avait de la réglementation ou des normes relatives aux émissions de bruit. Madame Gorroz.

105

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Oui, il y a le règlement sur le bruit effectivement qui existe et qui légifère sur le nombre de décibels qui est permis à l'extérieur et à l'intérieur d'une propriété et venant d'une autre propriété. Alors, on...

110

LE PRÉSIDENT :

Vous le déposez?

115

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Oui.

120

LE PRÉSIDENT :

Donc, il sera accessible. Et ça, ça s'applique à l'ensemble des usages et des lignes de propriété.

125

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

130

D'accord. Toujours à la Ville, peut-être aller chercher de l'information. Vous deviez aller voir si vous aviez de l'information sur la part de la Ville dans le financement du projet.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

135

Nous avons monsieur Jean Leclerc du Service équipements sportifs de la Ville de Montréal qui pourrait répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

140

Alors, je demanderais à monsieur Leclerc peut-être de s'avancer et de venir communiquer l'information au micro.

M. JEAN LECLERC :

145

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

150

Bonsoir.

M. JEAN LECLERC :

155

En ce qui concerne le projet donc pour la phase II de ce soir, il n'y a pas à date de participation financière connue de la Ville pour le projet concerné.

LE PRÉSIDENT :

160

C'est donc dire qu'on est plus dans l'ordre des demandes qui vous ont été adressées, mais auxquelles vous n'avez pas encore répondu?

M. JEAN LECLERC :

165

C'est bien ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une idée de ce qu'on vous demande à vous autres?

170 **M. JEAN LECLERC :**

Il y a eu une demande globale qui a été faite au niveau du projet mais on ne connaît pas, dans le fond, la participation qui est requise de la Ville à l'intérieur du projet.

175 **LE PRÉSIDENT :**

Brièvement, comment et quand ça va se décider?

180 **M. JEAN LECLERC :**

Écoutez, j'ai l'impression qu'après l'acceptation ou l'approbation par le conseil municipal au niveau de l'agrandissement même de la phase II, la Ville sera en mesure à ce moment-là d'effectuer les études, les analyses en conséquence et d'apporter à ce moment-là la recommandation en question sur une participation éventuelle de la Ville au projet.

185

LE PRÉSIDENT :

Alors, on prend note de votre réponse à ce niveau-là.

190 **M. JEAN LECLERC :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

195

Merci, monsieur Leclerc. Dernier point en ce qui concerne la Ville, de l'information concernant l'impact du projet sur les infrastructures existantes, enfin si ça a été évalué et, si oui, comment c'est géré. Madame Gorroz.

200 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

205 Moi, j'ai communiqué avec la personne qui est responsable aux travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie à ce propos, qui m'a dit qu'il ne pouvait pas faire les calculs aujourd'hui, il lui fallait un peu plus de temps. Il reviendrait lundi et qu'il pourrait déposer, lundi, des informations à ce sujet.

210 Alors, il m'a demandé des informations de détail sur le nombre de personnes, etc., le temps, le nombre de parties des Alouettes, etc. Et en fonction de ces données, il déposera quelque chose en début de semaine prochaine, lundi ou mardi.

LE PRÉSIDENT :

Qui toucherait à ce moment-là, par exemple, les égouts sanitaires, l'alimentation de l'eau?

215

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

À la fois les eaux pluviales dont on avait parlé hier et les égouts.

220

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Et le réseau d'aqueduc.

225

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

C'était le réseau d'aqueduc en fonction également de la réfection de l'avenue des Pins en ce moment, tout ceci étant relié.

230

LE PRÉSIDENT :

Sous forme de document écrit?

235

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Sous forme de document écrit, oui.

240

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors, ça nous permettra de le rendre accessible. On prend note que ça devrait nous arriver lundi prochain, au plus tard.

245

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Lundi ou mardi, c'est ça.

250

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je me tourne maintenant du côté, en fait, de l'Université McGill. Madame Robinson, vous deviez vérifier au sujet du bruit soit quelque chose qui serait de l'ordre d'une politique d'encadrement ou d'une décision du Conseil des gouverneurs à ce sujet-là. Avez-vous des précisions?

Mme JENNIFER ROBINSON :

255 J'ai des précisions comme de quoi on n'a rien trouvé. On a passé la journée au secrétariat
de McGill à fouiller les résolutions adoptées par le conseil d'administration et il n'y a rien qu'on a
trouvé, qui ressemble à qu'est-ce que monsieur hier soir mentionnait. On va continuer nos
recherches, mais j'espérais qu'il serait ici ce soir pour qu'on puisse peut-être lui demander à quel
moment il pensait que c'était adopté puisqu'il était membre du conseil à un certain moment donné.

260

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, ça, je vous laisse le soin, si vous voulez communiquer avec cette personne-là,
sentez-vous libre de le faire. Idéalement, si vous pouvez revenir avec de l'information.

265

Est-ce que plus généralement en termes de politique pour encadrer les nuisances
associées à des événements, est-ce qu'il y a quelque chose qui existe à McGill?

Mme JENNIFER ROBINSON :

270

Comme règlement, non. Nous, nous encourageons nos étudiants à respecter les voisins
en tout temps. Ça, on a des programmes et des efforts qu'on fait à chaque année à cet égard,
mais on n'a pas de règlement comme tel. Mais comme monsieur Adler mentionnait hier soir, on
respecte les règlements municipaux.

275

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous quelque chose qui encadre la gestion des éclairages, les heures d'utilisation?

280

Mme JENNIFER ROBINSON :

285 Absolument, j'ai eu des précisions à cette question-ci. Qu'est-ce qu'on fait, c'est qu'on
m'a dit qu'il y a 8 poteaux de lumière. Pendant les matchs, sur chacun des 8 poteaux, il y a 12
lumières qui sont allumées. Une fois que le match est terminé, on ferme toutes les lumières, sauf
deux sur chaque poteau, parce qu'on fait le nettoyage du stade pendant la nuit, puisqu'on l'utilise
à tous les jours pendant la saison.

290

Alors, les lumières sont baissées mais, en effet, elles sont allumées pendant la nuit
jusqu'à temps que les travaux soient terminés. Il n'y a pas d'autre éclairage dans le stade.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, ça répond bien. Est-ce que l'Université McGill a une politique qu'on peut
qualifier de politique environnementale ou quelque chose comme ça?

295

Mme JENNIFER ROBINSON :

Oui, absolument.

300

LE PRÉSIDENT :

Qui est sous forme de document?

305

Mme JENNIFER ROBINSON :

Qui est sous forme de document, qu'on peut déposer si vous voulez.

310

LE PRÉSIDENT :

Volontiers, oui, tout à fait, vous seriez gentille de le faire.

Mme JENNIFER ROBINSON :

315

En général, ça respecte les principes, dans toutes les activités qu'on a, ça respecte les principes de la durabilité ainsi que le respect pour la qualité de l'environnement et les espaces verts. Et comme vous le savez, McGill est quand même un des plus précieux espaces verts à Montréal.

320

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Robinson. Merci aussi madame Gorroz et monsieur Dufort pour ces précisions-là.

325

Alors, donc, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, on va avoir de nouveau ce soir une présentation, mais une présentation un peu plus serrée, un peu plus abrégée, du projet d'agrandissement du Stade Molson et ensuite du projet de règlement.

Alors, monsieur Rochon, à vous la parole.

330

M. CLAUDE ROCHON :

Merci, monsieur le président. J'aimerais, avant de procéder, passer à une courte présentation des membres qui ont participé aux travaux. Je crois que c'est important de les mentionner en raison des efforts qu'ils ont déployés.

335

D'abord, madame Jennifer Robinson de l'Université McGill, monsieur Chuck Adler de l'Université McGill également, deux grands partenaires, comme on le sait, des Alouettes à ce

340 niveau-là; à ma droite, le président et chef de la direction des Alouettes, monsieur Larry Smith; à ma gauche, monsieur Mark Weightman qui est responsable des événements et opération événements chez nous; monsieur Gérald Côté, ingénieur électrique; monsieur Daniel Lamarche de Daniel Arbour & associés, à la circulation et au transport; enfin, trois personnes qui oeuvrent, ont fait des travaux importants sur le mont Royal, soit monsieur Michael Werleman, qui est l'architecte principal du projet, madame Malaka Arkaoui, architecte paysagiste, ainsi que monsieur Denis Marcil, qui est ingénieur forestier.

345 Si vous le permettez, monsieur le président, je céderais la parole à monsieur Smith pour une intervention.

350 **LE PRÉSIDENT :**

Short and sweet, monsieur Smith?

M. LARRY SMITH :

355 Oui, oui, monsieur le président, madame la commissaire. Bonsoir, tout le monde. Je vais faire juste un petit commentaire pour introduire le projet et les Alouettes de Montréal. Je change mes mots de hier soir pour que je répète pas la même chose que j'ai dite hier soir. Alors, j'espère que vous êtes contents avec ça.

360 Première chose. En 1997, j'ai reçu un appel trois jours avant la demi-finale de l'est contre les Lions de Colombie-Britannique, du président de la RIO, André Tétreault. André m'a dit que: «Larry, nous avons un problème.» J'ai dit: «André, nous avons quel problème?» Il dit: «U2.» J'ai dit: «Me too?» Il dit: «Soyez sérieux, U2.» J'ai dit: «C'est quoi U2? Un sous-marin?» Il dit: «No. C'est un rock band de Irlande. Ils ont loué le Stade olympique» puis les Alouettes n'avaient pas une place pour jouer.

365 C'est une vraie histoire. Alors, nous avons tombé sur McGill et le stade était très désuet. C'était une place très intéressante, mais c'est un grand risque et opportunité pour les Alouettes. Neuf ans après, nous sommes rendus au point que nous présentons un projet phase II.

370 Le projet d'agrandissement du Stade Percival-Molson a commencé en 1999 et, depuis ce temps-là, nous avons eu la bonne chance de chercher l'argent des paliers de gouvernement pour rebâtir la base du Stade Percival-Molson. Notre but toujours était de chercher 25 000 places. Mais malheureusement, cet argent a été dépensé pour rebâtir le stade comme tel. Maintenant, le projet que nous présentons, c'est la phase II, de compléter la phase I et de chercher nos 5 000 places.

375 Les Alouettes de Montréal, nous avons fait notre preuve dans le marché vis-à-vis d'être une bonne équipe. Mais plus important que ça, nous avons fait notre place comme une business intégrée socialement avec les Québécois, avec nos programmes de mentorat dans

380

plus que 200 écoles partout l'île de Montréal. Nous sommes fiers de ça.

385 Par contre, nous avons un petit restaurant nommé Percival-Molson Stadium avec 100 places. Et je dis ça comme illustration. Notre restaurant est très beau. C'est intime. C'est incroyable comme place à jouer. Mais par contre, à 100 places, nous faisons notre point mort. À 125 places, nous allons avoir un futur très intéressant. Et effectivement, nous avons besoin d'agrandir par 5 000 pour avoir une chance d'avoir un futur très intéressant.

390 Merci à tout le monde, parce que depuis un an nous avons déposé notre demande avec la Ville de Montréal, mais nous avons eu votre feedback. Nous avons modifié notre approche pour être certain que nous allons livrer un projet qui est harmonisé avec le mont Royal. Basant sur votre feedback, nous avons fait ces modifications pour être certains que nous allons livrer quelque chose pas juste pour nous autres et McGill mais pour les citoyens montréalais. Tout le monde va être gagnant avec ce projet. Je suis fier que nous allons fournir des informations plus précises avec le début de monsieur Claude Rochon. Merci.

LE PRÉSIDENT :

400 Merci, monsieur Smith. Monsieur Rochon.

M. CLAUDE ROCHON :

405 Monsieur le président, avant de procéder, j'aimerais d'abord présenter un petit tableau qui donne l'environnement des Alouettes.

Actuellement, nous sommes le plus petit stade qui évolue dans la Ligue canadienne de football. Et même avec l'agrandissement à 25 000 sièges, nous demeurerons encore le plus petit stade de la ligue.

410 Pourquoi le Stade Percival-Molson? Bien sûr pour ses qualités du centre-ville à proximité de l'action, la convivialité, surtout sa valeur historique qui, pour nous, est une compétence distinctive par rapport à toutes les autres équipes de la ligue.

415 Il y a beaucoup de gens qui se demandent: «Oui, mais c'est dans le centre-ville, ça a beau être accessible, mais le Stade olympique a été construit il y a plusieurs années, pourquoi ne pas évoluer au Stade olympique?» Force est d'admettre, et l'histoire au Québec, l'histoire des stades finalement, nous a démontré clairement que le Stade olympique est un excellent endroit pour tenir des événements sportifs, sauf qu'à cause de sa dimension, sa grandeur, il ne permet pas à des organisations comme la nôtre d'évoluer dans cette enceinte-là à cause d'abord des gens qui ne sont pas assez nombreux pour s'y présenter.

420 Et nous aussi, à l'usage, lorsque nous évoluons au Stade olympique durant les matchs des séries, plus de 25 % de nos détenteurs de billets de saison, soit ceux qui nous encouragent

425 durant toute l'année, ne viennent même pas au Stade olympique. Et pourquoi? Bien, c'est parce que c'est au Stade olympique. Perception négative, vous me direz? Oui, peut-être. On n'a pas fait toutes les analyses. Chose certaine, pour nous, l'alternative de jouer au Stade Olympique n'est pas viable à court, moyen ou même long terme.

430 Enfin, l'autre alternative, pourquoi pas construire un autre stade? Et c'est aussi une autre hypothèse que nous avons évaluée. Pour nous, un coût de stade à l'extérieur, qu'il soit dans le centre-ville, proximité de Montréal ou quoi que ce soit, on parle d'une facture facile entre 75 et 100 M\$.

435 Nous pensons, comme organisation, que ce n'est pas responsable d'entamer, d'engranger des coûts comme ceux-là pour un stade, alors qu'il en existe déjà un au Stade Olympique, d'une part pour les grands événements, qui pourra accueillir d'ailleurs la Coupe Grey en 2008, et nous en sommes très fiers parce que nous en serons aussi les artisans de ce projet, d'autres projets moins sportifs, que ce soit Tracter Pull, etc. Il y a de la place à Montréal pour des grands événements, mais il y a aussi de la place pour un stade plus petit, plus intermédiaire, et il s'agit du Stade Percival-Molson.

440 Depuis 1999, comme disait monsieur Smith, on a entrepris plusieurs démarches. Et je ne ferai pas la nomenclature de tout ce qui s'est fait, bien sûr, sauf pour dire qu'à travers toutes ces années jusqu'en 2005, 2006, nous avons rencontré plusieurs comités, que ce soit au niveau de l'architecture, du Patrimoine consultatif d'urbanisme, CCU, enfin, les biens culturels.

450 Nous avons tenu au courant aussi une organisation qui, pour nous, est importante parce qu'elle oeuvre sur le mont Royal, soit les Amis de la montagne. À chaque fois qu'on a eu des changements apportés à nos plans, on allait les consulter. On les tenait informer. On a été très respectueux de toutes les organisations auxquelles le mont Royal tient à coeur pour eux, mais pour nous aussi. Parce que évoluer sur le mont Royal, pour nous, c'est important. Je dois vous avouer que nous avons depuis ces visites révisé nos plans d'une façon majeure à trois reprises.

455 L'héritage. Quand nous sommes arrivés en 1997 au Stade Percival-Molson, bien, c'était ça qu'on a trouvé et c'est à partir de ça qu'on a construit notre franchise à Montréal. C'est à partir d'un stade dans cet état, qui est en décrépitude, qui a été laissé à lui-même pendant de nombreuses années et qui finalement a été appelé à démolir et à avoir finalement un stade qui a une histoire.

460 Parce qu'on sait que le Stade Delorimier n'existe plus. On sait que le forum de Montréal n'existe plus. On sait que le Stade Jarry, qui a été construit pour du baseball, n'existe plus ou plutôt a été transformé en un stade de tennis. Véritablement le Stade Percival-Molson est le seul héritage sportif qu'il nous reste aujourd'hui et nous sommes très fiers d'y évoluer.

465 C'est un peu une vieille maison comme quand on rénove une vieille maison et c'est un

470 petit peu ce type de structure qu'on a trouvé lorsqu'on a entamé la première phase des travaux au coût de 13.3 M\$. Et puis, bien, c'est une vieille maison. On commence à rénover et on trouve des choses sous les gradins, comme vous pouvez voir, l'état de dépérissement et même éventuellement de dangerosité pour les spectateurs qui auraient été dans cette enceinte-là. On a remonté nos manches. On a fait une première phase. On a renforcé ces structures-là pour arriver aujourd'hui avec des amateurs qui sont très heureux, très contents de pouvoir venir nous voir évoluer durant les matchs.

475 Notre vision globale, elle est très simple. D'abord et avant tout, harmoniser ce stade-là, cet agrandissement-là, à l'héritage naturel, la montagne, sa nature et l'architecture environnante, soit l'hôpital Victoria, le Centre neurologique, les édifices aussi de l'Université de Montréal.

480 C'est un projet qui est modeste, comme je vous mentionnais tantôt. Nous serons, même à 25 000 sièges, encore le plus petit stade dans la Ligue canadienne de football et ça le restera. Sauf que nous, on a développé une façon de faire à Montréal, qui fait en sorte qu'on est un chef de file pour pouvoir financer nos différentes activités, payer nos joueurs et évoluer dans la Ligue canadienne de football.

485 Il y a des gens qui se demandent, qui disent: «Oui, deuxième agrandissement, il va-tu en avoir un troisième?» La réponse est non, il n'y en aura pas de troisième phase, pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas d'espace pour agrandir. Et avec nos estimations, nous sommes persuadés et nous sommes convaincus qu'avec la masse critique de 25 000 spectateurs, les revenus générés vont permettre d'assurer la pérennité du football à Montréal.

490 Notre objectif: 5 000 sièges, la construction de 18 loges, le positionnement d'un écran géant et le maintien surtout du charme du stade et du caractère historique du site. Le point majeur de notre projet, il est exactement ici, soit faire de l'entrée est, qui actuellement dessert à peine 3 000 personnes, une entrée principale, une entrée avec l'ensemble des services, une entrée qui va permettre d'offrir une meilleure vitrine aux citoyens, au niveau végétal d'abord parce que le projet a évolué, qui fait en sorte qu'aujourd'hui nous avons rencontré les différentes exigences des commentateurs.

J'espère que je vais assez vite, monsieur le président?

500 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

505 **M. CLAUDE ROCHON :**

Au niveau du plan, rapidement vue de plan de nos améliorations, c'est-à-dire de l'agrandissement, il y a cette section-ci, qui constitue 1 500 sièges du côté nord-est, ce que

510 nous appellerons au cours de la soirée «la pointe de tarte»; la partie de zone des buts du côté est qui vont devenir permanents, alors qu'aujourd'hui ce sont des estrades temporaires; l'ajout d'un niveau supplémentaire du côté sud; l'écran géant qui va être situé dans cet endroit-ci et l'entrée est de ce côté-ci. Les loges, il existe une galerie de presse, mal illustrée ici, mais qui est là, qui a deux loges permanentes actuellement et les loges permanentes vont s'en aller jusqu'à l'autre bout avec la nouvelle construction.

515 Vue plus bas, ce que ça va avoir l'air au niveau du plancher du terrain, la fameuse pointe de tarte que je vous mentionnais; les loges supplémentaires, il y en a deux, on a en ajoute 18 pour un total de 20; les estrades permanentes derrière les buts; l'écran, bien sûr, et l'entrée est que je vais pouvoir vous montrer dans quelques instants.

520 Au niveau sud, l'ajout d'un étage ou d'un niveau supérieur, qui est de ce côté-ci, bien, écoutez, avant d'ajouter cette hauteur-là, et on parlera de hauteur tantôt dans le projet, je dois vous mentionner qu'il y a 12 rangées qui vont être sacrifiées dans cette section-ci qui est existante, pour pouvoir accommoder cette hauteur-là, cette estrade-là comme telle. Donc, on va sacrifier des sièges. Et ça pourquoi? Pour une seule et simple raison, préserver les hauteurs et ne pas nuire à la visibilité du mont Royal venant de la ville.

530 Lorsqu'on parle de l'entrée est, sujet de préoccupation et sujet qui nous a animés aussi avec les commentaires des experts, tout d'abord la ligne de propriété qui est située ici, toute cette zone-là ici, c'est le parc qui appartient à Montréal, d'une part. Et tout ce que vous avez de ce côté-ci, dans ce territoire-là, appartient à l'Université McGill. Donc, notre intervention se situe complètement sur les terrains de McGill dans cette zone-là.

535 J'aimerais porter à votre attention cette section ici que nous allons reboiser, une section qui durant la tempête du verglas a été affectée de façon significative à cause de la qualité de certains arbres. Et j'y reviendrai. Et nous interviendrons, nous, nous réhabiliterons cette section-là à l'aide du projet.

540 L'entrée actuelle, bien, écoutez, c'est ça l'entrée actuelle du parc historique naturel du mont Royal. Voici le coup d'oeil que nous offre l'entrée est du stade. Elle est peu utilisée mais certainement peu accueillante.

545 Notre projet est celui-ci, très végétalisé d'une part. Nous allons planter des arbres, rajouter des arbres dans ce secteur-ci. Derrière ça, c'est la zone où nous allons réhabiliter, qui est complètement dans la zone est des buts du stade. Ici, tout ça, c'est de la nouvelle plantation que nous allons ajouter.

550 Je porterais à votre attention, parce que tout le monde parle de l'écran géant, qu'on va le voir jusque peut-être, je ne sais pas, moi, au Saguenay-Lac Saint-Jean ou je ne sais pas, mais regardez, ce secteur-là, ça, c'est le bout du tableau indicateur que nous allons ajouter. Donc, il va être derrière cette rangée d'arbres là et il sera très peu visible.

555 On a fait l'exercice à l'aide de simulation pour voir ce que donnerait la végétation 10 ans plus tard. Et ça, ça a été à l'aide d'une technique qui a été prouvée. Et on peut voir, bien sûr, que le reboisement que nous allons faire ici va prendre des dimensions importantes. L'écran géant, bien, il est invisible, il ne sera plus visible à ce moment-là, bien qu'il l'était peu dès la première année. Et le reboisement que nous allons faire de ce côté-là va aussi améliorer grandement l'entrée du stade en termes visuel, bien sûr, et naturel.

560 Est-ce qu'on verra, par la suite, en ajoutant des loges, est-ce qu'on verra ces travaux-là? Verra-t-on aussi la fameuse pointe de tarte de l'intérieur du stade? Cette photo a été prise au printemps, très tôt ce printemps. Et la zone où nous allons intervenir est située derrière ces arbres-ci; donc, dès le printemps va se compléter à peu près jusqu'ici. Mark pourra vous donner plus de détails par la suite. Mais déjà au printemps, on n'est pas en mesure de voir la nouvelle estrade et les loges qui sont derrière.

565 Quand on le regarde aujourd'hui, dans un an, je vous rappelle qu'on est toujours en train d'intervenir pour l'ajout de sièges de ce côté-ci, donc ça va être nécessairement moins visible et encore moins dix ans plus tard.

570 Vue de plan de notre zone d'intervention et de réhabilitation. Ce territoire-ci est un territoire que nous allons reboiser, remplacer, planter des arbres comme tels, ceux qui ont été affectés par le verglas, ceux qui ont eu des maladies. Et c'est aussi pour nous un effort, parce que je vous rappelle que le stade est ici, que l'intervention principale va se faire, de réhabilitation, c'est la zone qui est plus pâle ici, vert pâle. Mais nous, on dit: «On va aller plus loin.» Parce que notre projet comme citoyen corporatif, c'est de faire en sorte que le mont Royal puisse bénéficier des efforts et on est certains que nos efforts vont pouvoir profiter à la collectivité pour de nombreuses années.

580 Dans notre zone d'intervention, c'est les secteurs A, il y a exactement 103 arbres dans ce secteur-là. 91 % des arbres qui sont localisés dans cet endroit-là sont des érables à Giguère. 78 % d'entre eux ont nettement des déficiences. Ils sont en état de dépérissement et ils sont plus ou moins avancés, et beaucoup sont infectés par des insectes. Et je vous invite d'ailleurs à aller voir le mont Royal parce que c'est le genre de structure qu'on voit quand on parle de carie d'arbre et puis tout ça.

585 Puis il y a des gens qui disaient: «Bon, vous autres, les Alouettes, êtes-vous partis en guerre contre l'érable à Giguère?» Pas du tout. Il faut se rappeler que l'érable à Giguère est une espèce qui est envahissante, premièrement, et qui ne tolère pas d'autres espèces qui sont dans son entourage.

590 Et je vous rappellerais qu'avant que ces érables à Giguère soient là, il y avait d'autres sortes de végétation, il y avait d'autres sortes d'arbres qui étaient là, mais l'envahissement de l'érable à Giguère a fait en sorte que, dans ce secteur-là du mont Royal, nous avons perdu la

biodiversité qu'on réclame tant aujourd'hui.

595

On parle d'érosion. La fameuse pointe de tarte que je vous mentionnais tantôt, bien, c'est exactement ce qui existe actuellement. Vous pouvez voir l'espèce de poteau avec le ciment normalement qui est là, mais l'érosion a fait en sorte que tout ça est en train de glisser. Et je vous rappelle que dans ce secteur-là, c'est exactement l'endroit où nous voulons ajouter 1 500 sièges, soit la fameuse pointe de tarte que je vous mentionnais tantôt.

600

Parmi les 103 arbres qui sont installés dans les secteurs que nous voulons réhabiliter, il y en a 20 qui vont être conservés, 15 transplantés, 68 malheureusement qui devront être sacrifiés, mais 67 d'entre eux sont des érables à Giguère. Et je vous ai expliqué tantôt qu'il y en avait 78 % qui avaient déjà des signes qui nous indiquent à tout le moins qu'ils ne dureront pas très longtemps.

605

Nous avons prévu rajouter, planter 160 arbres et 500 arbustes de bonne taille en sous-bois pour préserver et surtout commencer à renaturaliser, refaire l'espèce de calotte naturelle, le tapis naturel du mont Royal et aussi commencer à refaire la biodiversité qui est si importante, je pense, pour nous et pour beaucoup d'entre vous. Les espaces indigènes finalement, on va nous permettre de retrouver la biodiversité d'origine qui était déjà là avant l'envahissement de l'érable à Giguère.

610

L'écran vidéo de dimension 9,3 mètres, 11,1 mètres, hauteur 7 mètres à partir du terrain. J'aimerais que vous notiez que la cime des arbres va être au-dessus du tableau indicateur. Ce faisant, parce que le parc, l'avenue du Parc va être derrière, donc ne sera pas visible de l'autre côté. Et je vous ai montré des images tantôt qui l'illustraient, je pense, très bien.

615

L'impact visuel pour nous, ça a été un sujet important parce qu'on s'est dit: «On devrait faire un 360E autour de l'édifice» pour se rendre compte inévitablement: «Y a-t-il des choses qu'on va ajouter et qui risquent de nuire, qui risquent de changer la vue et qui risquent d'apporter un préjudice au projet qu'on tente d'intégrer à l'espace naturel du mont Royal.»

620

Et bien de ces 25 points-là – d'ailleurs, toutes les photos sont disponibles sur le site de l'Office – le seul endroit où on peut vraiment noter que le stade est visible, et amicalement on l'appelle «la ruelle Aylmer» parce qu'elle est juste située au haut, les gens depuis je ne sais pas combien... bien, cet édifice-là, je ne sais pas qui a décidé de le construire, c'est une couleur quand même spéciale, mais les gens voient le derrière d'un stade. Et ça, c'est avant l'agrandissement.

625

L'autre image va vous montrer notre proposition, soit de construire une façade qui va se marier aux édifices de chaque côté, qui va faire en sorte qu'il va apporter une espèce de continuité architecturale qui ne va pas cacher le stade. Le stade sera toujours là. Il va avoir une élévation supérieure parce qu'on rajoute un autre gradin, ne nous en cachons pas, mais qui va

630

635

à tout le moins améliorer peut-être une décision qui a mal été gérée dans le passé.

640 Au niveau de l'éclairage, pour nous, étant une organisation très impliquée dans la communauté, c'était un sujet de préoccupation. Maintenant, avant nos interventions, vous pouvez voir sur ces simulations-là – encore une fois, sur le site de l'Office, vous avez plus de précisions plus détaillées – on peut voir ici l'impact lumineux avant l'intervention et après l'intervention.

645 La raison est simple. Les nouveaux luminaires, la technologie fait en sorte qu'aujourd'hui, la luminosité est davantage concentrée, davantage directionnelle, donc plus pointue sur le terrain. Et le gradin sud, d'ailleurs qui va être plus haut, va également servir d'écran, ce qui va empêcher la luminosité de déborder à l'intérieur du quartier Milton Park. Alors, pour nous, c'était quelque chose de très important au niveau du projet.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Prenez le temps de boire une gorgée peut-être et, en même temps, j'imagine que vous allez vous diriger vers la conclusion de votre présentation?

655 **M. CLAUDE ROCHON :**

660 Au niveau de la sonorisation, bien sûr, c'est un autre souci de nous. On travaille beaucoup avec la communauté de Milton Park, etc., et le son, le bruit... il y a la lumière qui préoccupe, la circulation et le son. Et le son, nous avons porté une attention particulière, parce que nous n'augmenterons pas la force de notre système de son. Ça, c'est numéro 1.

665 Déjà, on peut comprendre que l'élévation du niveau sud va servir à contrer le son, tout autant que ça le fait avec la lumière comme telle. Alors, ça, pour nous... et il a été démontré dans nos études que l'impact à l'extérieur du stade, qu'il soit provoqué par la foule ou par la musique, le son ou quoi que ce soit, va à tout le moins être d'un niveau sonore égal ou même à la baisse.

670 Circulation, autre sujet chaud, centre-ville, etc. Je pense qu'il faut regarder aussi la période d'utilisation du stade. Nous jouons un maximum de 10 matchs par année à Percival-Molson. 6 d'entre eux se déroulent durant la semaine, soit entre la période du mois de juin et du mois d'août, et c'est en soirée. 4 d'entre eux ont lieu la fin de semaine en après-midi, soit en septembre et octobre.

675 Je vous souligne que nos matchs sont disputés durant les périodes les moins achalandées du réseau routier actuel. Les déplacements pour tous les matchs, qui vont être sur semaine, sont entre 18 h et 19 h 30, et la fin de l'heure de pointe est vers 17 h 30. Donc, les périodes où il va avoir un flux de voitures véhiculaire va donc être à l'extérieur de ces heures de

680 pointe là. Et on peut dire que durant les périodes de juin, été, bien, il y a la période de vacances, donc l'incidence de l'augmentation du nombre de sièges, l'ajout de 5 000 sièges, va être minimisée.

685 Les déplacements véhiculaires, malheureusement 34 % des spectateurs se rendent au stade en voiture. 2.5 personnes covoiturent pour se rendre à nos matchs. Et ce sont nos études. L'impact de l'ajout de 5 000 sièges est de 680 voitures. D'ailleurs, l'étude qui est même validée par la Division de circulation de la Ville de Montréal démontre clairement que la capacité d'absorption du réseau est suffisante et surtout avec le nouvel échangeur qui est actuellement en construction au niveau de l'avenue du Parc.

690 Notre objectif comme entreprise est d'accroître le transport en commun, d'abord en maintenant le service de navette sur la rue University qui transporte régulièrement des milliers de spectateurs. Et c'est une navette que nous, nous payons de notre poche, à même nos profits, pour faciliter le transport des amateurs et éviter qu'il y ait plus de voitures qui viennent dans le centre-ville. C'est grâce à un partenariat, bien sûr, de la STM. Et nous voulons accélérer, bien sûr, la promotion du service via notre Web, notre site Internet, nos publicités, tout ça.

695 Mais le plus important, je pense, de tout ça, c'est l'ajout d'une navette supplémentaire sur l'avenue du Parc avec la nouvelle construction qui va se faire de ce côté-ci. Il va avoir une bretelle, virage, va arrêter ici ou à peu près, ça n'a pas été déterminé, mais les gens vont descendre ici et marcher dans le parc pour venir à nos matchs. Ces axes-là vont se poursuivre jusque du côté sud où il y a des stationnements. Et on estime aussi qu'il va y avoir des gens qui vont venir du nord.

700 L'accès piétonnier va-t-il être modifié? La réponse est non. Ça va être maintenu et même amélioré au niveau des sentiers.

705 Et dans tout ce projet, j'aimerais rappeler un petit peu les avantages pour la communauté immédiate parce que nous avons consacré beaucoup d'efforts. D'abord, il est prévu par la création de l'entrée est, nous allons concentrer la billetterie, l'accès des médias et tous nos services vont être concentrés du côté est, ce qui fait que l'entrée va devenir l'entrée principale. On va en assurer la promotion et nous prévoyons que 50 % de notre clientèle, soit 12 500 personnes vont utiliser cette entrée-là, alors qu'aujourd'hui, durant nos matchs, on parle de 3 000 personnes. Ce sera possible.

715 Et nous estimons aussi qu'il y aura 4 500 personnes de moins dans le quartier résidentiel, et ça, en dépit de l'ajout de 5 000 sièges. Bien sûr, nous ferons toute la promotion nécessaire pour le transport en commun.

Les avantages pour la communauté, je continue. D'abord, on croit que ce projet est porteur et qu'il améliore la vitrine sur le mont Royal, parce que personne pourra dire que, en

720 voyant l'entrée est qu'on propose, que ça a l'air d'une entrée d'une installation sportive. Au contraire, c'est tellement végétalisé, naturel et intégré, on pense que Montréal va en tirer des profits et surtout ses citoyens.

725 La nouvelle façade de la ruelle Aylmer, l'autre avantage qu'on a vu tantôt. La réduction du son et de la lumière, à l'aide des explications que je vous ai données tantôt.

730 Nous pensons que c'est un projet porteur. Nous pensons que c'est un projet conjoint. Nous pensons aussi qu'il est possible sur le mont Royal de construire des choses. Nous pensons aussi qu'il y a, je ne dirais pas de l'eau à mettre dans son vin, il y a des choses à concilier. Il y a des choses à concilier entre la nature, il y a des choses à concilier aussi avec la nature même de notre entreprise qui évolue dans un stade actuellement.

735 Et ce n'est pas une nouvelle construction spectaculaire qu'on propose. Tout ce que nous demandons, c'est 5 000 sièges, 5 000 sièges qui va permettre d'assurer la pérennité du football à Montréal à long terme.

740 Et notre engagement est de respecter ce que je viens de vous présenter dans la présentation et nous avons l'habitude de respecter notre parole. Et je pense que ça peut être un projet qui va être conjoint entre nous et tous les intervenants sur le projet. Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Rochon.

745 Je vais maintenant demander à madame Anne-Rose Gorroz de faire une présentation, là encore abrégée si possible, du projet de règlement. Madame Gorroz.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

750 Oui. Alors, bonsoir. Avant de commencer, je voudrais vous souligner la présence de personnes qui ont travaillé à la Ville de Montréal avec l'arrondissement de Ville-Marie, qui sont ce soir ici.

755 Alors, Jean Leclerc que vous avez vu tout à l'heure donc de la Direction des événements et installations; messieurs Mario Masson et Daniel Chartier, de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts; monsieur Philip Oneson, de la Direction de l'ingénierie de voirie; monsieur Gilles Rioux du Bureau du mont Royal; et madame Claude Laurin de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

760 Alors, ma présentation va se faire en trois volets. Je vais d'abord vous parler d'encadrement réglementaire du projet, les règlements, la dérogation, entente et décret.

Ensuite, je vous parlerai du cheminement de la demande qui est déposée en vertu de l'article 89, du processus référendaire, des approbations nécessaires et des enjeux. Et enfin, je vous présenterai le projet de règlement, les articles de règlement donc et leurs portées.

765

LE PRÉSIDENT :

Madame Gorroz, est-ce que je peux suggérer peut-être que les volets comme le processus référendaire, vous le fassiez le plus court possible, étant donné qu'on en a largement parlé hier soir. Et en plus de ça, monsieur Dufort a déposé un document. Quitte à y revenir à la période de questions, mais plus rapidement vous vous rendez au projet de règlement, je pense, mieux ce sera.

770

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

775

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

780

Merci.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Donc, le projet que vous a présenté monsieur Rochon, on le revoit sur la diapositive, vous l'avez vu tout à l'heure. Donc, les gradins dans ce projet au sud auront une hauteur de 24,30 mètres côté sud ici, tandis que les gradins nord auront une hauteur de 26,70 mètres, mais toujours calculé en fonction du terrain, au niveau du terrain de jeu.

785

Alors, en ce qui concerne le règlement de zonage, le règlement de zonage indique que le projet déroge...

790

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Monsieur le photographe, vous gênez la vue des citoyens. Je vais vous demander pour le moment de dégager l'écran. Merci.

795

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Dans le projet, il y a une dérogation à la hauteur maximale de 23 mètres qui est indiquée au règlement de zonage, car le gradin actuel sud a 12,30 mètres. Avec l'agrandissement, il est porté à 24,30 mètres, mais le calcul de la hauteur se mesure à l'alignement de construction du trottoir au point le plus élevé de la voie publique adjacente. Dans ce cas, c'est l'avenue des Pins. Donc, les estrades ont, en réalité, une hauteur de 24,30 mètres une fois agrandies mais, avec la méthode de calcul, il faut ajouter le 12 mètres de dénivellation, ce qui revient à avoir

800

805 une hauteur de 35 mètres.

En ce qui concerne le Plan d'urbanisme, le projet est conforme au Plan d'urbanisme puisqu'il offre une hauteur maximale de 25 mètres. Il stipule également que la réglementation peut reconnaître le bâti existant. Et dans ce cas, l'agrandissement des gradins ne dépasse pas la
810 partie la plus haute existante actuellement.

Il existe également un règlement, un programme de développement qui a été adopté en mars 1995 et qui encadre le développement du campus de l'Université McGill. Ce qu'il est intéressant de voir dans ce règlement, c'est qu'aucun nouveau bâtiment n'est autorisé sur le
815 campus McGill à cet endroit-là, sauf des agrandissements de moins de 10 % de l'implantation du bâtiment. Également, la hauteur maximale est de 23 mètres, auxquels on déroge également avec l'agrandissement des gradins.

En mars 1995, une entente-cadre a été passée entre l'Université de Montréal et McGill sur la planification et l'aménagement du campus et de ses abords. Et comme disait monsieur Rochon, un agrandissement du stade s'est fait en 2002 et comportait donc l'agrandissement de la galerie de presse qu'on voit sur la diapositive. Donc, c'est l'agrandissement phase II que nous voyons aujourd'hui.
820

La demande est déposée en fonction de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, qui a dit que le conseil peut permettre la réalisation de tout projet relatif à un arrondissement historique et naturel au sens de la Loi sur les biens culturels. Donc, c'est le cas ici. Donc, le projet est déposé en vertu de l'article 89.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
825

Pour le cheminement de la demande, le dépôt de cette demande a été fait en mai 2005. L'évaluation et la recommandation des services sont soutenus également par le Comité consultatif d'urbanisme, qui a été vu quatre fois par les promoteurs et requérants; par le Comité d'architecture et d'urbanisme également, qui a été vu deux fois; et par le Conseil du patrimoine, qui a été vu deux fois également. Par la suite, une résolution a été transmise au conseil de Ville en mars 2006, qui a émis un avis de motion et qui a envoyé le projet ce soir ici en consultation publique.
830
835

Après cette consultation publique, après dépôt du rapport, après révision de tous les paramètres du projet, le nouveau projet de règlement est déposé au conseil de la Ville et, à ce moment-là, le projet est susceptible d'approbation référendaire avant toute émission de permis. On note également l'approbation du ministère de la Culture et des Communications qui est nécessaire dans ce projet.
840

Alors, également les services aviseurs dans ce projet sont l'arrondissement Plateau Mont-Royal, Direction de la voirie, équipements et événements, Parcs, Bureau du mont Royal, Bureau de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Contentieux et le ministère de la
845

Culture et des Communications.

850 Alors, je vais passer rapidement sur le processus référendaire qu'on a vu hier, qui décrit les zones visées et les zones contiguës. Alors, on pourra peut-être y revenir tout à l'heure.

855 Les enjeux portent donc sur le Stade Percival-Molson qui possède une atmosphère particulière, qui est la marque du football à Montréal. C'est un stade à ciel ouvert, entouré par la montagne. Il est un double symbole identitaire pour les Montréalais parce qu'il est lié à l'équipe des Alouettes de Montréal et qu'il fait corps également avec le mont Royal, qui est significatif pour l'ensemble des Montréalais.

860 Le projet amène donc des impacts surtout en termes de traitement architectural, de circulation et de paysage.

865 Le parti architectural qui a été pris est celui de l'intégration et de la continuité au bâti et à la Ville. Donc, là on voit la diapositive qui concerne la rue Aylmer, par exemple. La première proposition, après les commentaires des différents comités, a été de la part des promoteurs un jardin vertical qui, n'étant pas une réponse totalement satisfaisante à cause du climat, à cause de la morphologie, a débouché sur une autre proposition qui se trouve ici sur la diapositive, dont parlait tout à l'heure monsieur Rochon. On peut dire que le projet est en progression, est en train d'être travaillé.

870 Les enjeux de la circulation sont liés beaucoup aussi à la réfection du carrefour des Pins et du Parc ainsi qu'au réaménagement du parc avec une accessibilité prioritaire aux piétons et aux cyclistes, selon les politiques de la Ville de Montréal.

875 En ce qui concerne la circulation, une première étude avait été déposée en 2002, qui a été révisée en 2005 et en 2006 avec des mesures de mitigation qui concernent métro, navette, voie réservée, police et remorquage, dont vous a parlé monsieur Rochon tout à l'heure. Cette étude a été validée par la Division de la circulation, étant donné qu'elle porte sur 10 parties seulement des Alouettes, que les parties se passent pour la plupart après les heures de pointe du soir, qu'il y a une répartition qui est proposée des modes de déplacement et qui demande également que l'étude soit actualisée une fois que l'agrandissement sera fait.

880 Alors, le troisième enjeu important, c'est l'enjeu sur le paysage avec l'aménagement de l'entrée est, avec l'installation de l'écran géant, avec l'abattage d'arbres qui est proposé pour la construction des estrades, la construction de la billetterie et l'installation de l'écran, ainsi que des replantations d'arbres.

885 Alors, on en vient au projet de règlement, qui tient compte des enjeux et des impacts qui ont été soulevés et qui donc comporte des conditions à toute émission de permis.

Dans l'article 10, on indique que l'abattage des arbres est autorisé dans le périmètre

890 d'une construction comportant également un 4 mètres tout autour. Donc, la plupart des arbres, en fait, qui sont visés par le projet se trouvent de ce côté, donc sous la construction, ainsi qu'avec un périmètre de 4 mètres. L'abattage des arbres est permis par le règlement, à l'article 420 du règlement de la Ville.

895 L'article 11 indique que, dans la zone verte qui est indiquée sur le plan, qui, en fait, est à l'extérieur de la zone de construction qui se trouve ici des nouvelles estrades, dans cette partie-là où il y aura des arbres qu'on propose d'abattre pour la visibilité de l'écran qui se trouve ici, ici il est prévu dans le règlement une procédure de révision, qui s'appelle la procédure de titre VIII, qui est une procédure qui n'est pas automatique, qui est une évaluation au cas par cas et qui passe
900 devant le CCU, Comité consultatif d'urbanisme, qui a des critères d'aménagement, d'architecture et de design.

En ce qui concerne l'article 13, des documents sont à déposer avant toute émission de permis, notamment étude de potentiel archéologique, devis technique avec les mesures de
905 protection des arbres pendant les travaux, plan de circulation détaillée véhiculaire et piétonne sur le campus de l'université et un plan d'aménagement paysager qui comprendrait caractérisation des sols, remplacement d'un arbre coupé par au moins 2 arbres ou 5 arbustes, ce qu'on retrouve dans la Politique de l'arbre, l'essence et la taille de chaque nouvel arbre et arbuste, ainsi que l'aménagement végétal et intégré. Donc, ce sont des documents qui sont demandés avant toute
910 émission de permis.

Dans l'article 14, on demande à ce qu'il y ait une supervision d'un expert pendant les travaux d'élagage.

915 L'article 15 indique que dans un délai d'un an, le dépôt des études révisées doit être fait à propos du son, de l'éclairage, de la circulation. Les arbres doivent avoir été plantés et l'aménagement paysager réalisé.

L'article 16 indique que six mois après le dépôt des études, et si nécessaire, les modifications doivent être effectives en ce qui concerne le son, équipements du son, équipements d'éclairage et la circulation.
920

Également, l'article 18 indique des critères d'aménagement, d'architecture et de design pour l'ensemble du site, alors comprenant: visibilité et intégrité du mont Royal, préservation de la
925 masse végétale, de caractère d'écoterritoire et de biodiversité, et intégration architecturale.

Également, il y a des critères d'aménagement qui se réfèrent à l'arrière des gradins, donc pour la protection de la cour intérieure, l'amélioration de la coexistence des bâtiments entre eux. Et on demande à ce qu'on considère l'arrière des gradins comme une nouvelle façade pour la rue
930 Aylmer.

Pour l'entrée est, une dominante végétale est souhaitée avec un respect de la topographie, la non-visibilité à partir du parc des aménagements; ainsi que pour l'entrée sud, l'amélioration des matériaux, de la lumière et de la convivialité.

935

Pour l'écran, il est demandé qu'on assure son intégration au caractère végétal du site.

Alors, je vous ai présenté donc l'encadrement réglementaire du projet, le cheminement de la demande avec les enjeux et le projet de règlement qui émet les conditions à toute émission de permis, en termes notamment d'intégration architecturale, de circulation, d'accessibilité à l'extérieur comme à l'intérieur du site, et de protection et amélioration des arbres, des paysages et des écoterritoires. Alors, je vous remercie.

940

LE PRÉSIDENT :

945

Merci à vous, madame Gorroz. Donc, ça complète cette présentation, de part et d'autre, du projet d'agrandissement et du projet de règlement.

Nous allons prendre une pause maintenant cinq à dix minutes pour permettre aux gens de s'inscrire au registre, aux gens donc qui veulent poser des questions de s'inscrire. Et au retour de la pause, nous prendrons les gens inscrits, en commençant cependant par les quelques noms des personnes qui se sont inscrites hier soir mais qui n'avaient pas eu le temps de venir poser leurs questions. Donc, on revient dans maximum dix minutes.

950

SUSPENSION DE LA SÉANCE

955

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

960

Alors, avant d'appeler devant la commission les citoyens qui veulent poser des questions, deux courtes demandes que je ferais tout d'abord, à la fois aux Alouettes et à la Ville de Montréal, vous assurer qu'on a les présentations d'hier soir et de ce soir. C'est-à-dire que ce que je veux dire, dans le fond, c'est que la commission veut s'assurer qu'on a toute la documentation visuelle que vous avez utilisée. Alors, s'il y a des images différentes ou additionnelles, de part et d'autre, que vous avez utilisées par rapport à hier, juste s'assurer qu'on a tout ce qu'il faut.

965

M. CLAUDE ROCHON :

Notre documentation va être disponible sur le site de l'Office dès demain matin.

970

LE PRÉSIDENT :

Et la même chose de votre côté? Parfait, merci.

975

Je voulais également suggérer, même demander, en fait, à la Ville, étant donné que la présentation que vous avez faite du règlement couvre beaucoup d'aspects, dans les aspects vraiment normatifs, comme la question des hauteurs, si c'était possible peut-être de faire un tableau comparatif de la réglementation qui s'applique en ce moment à ce secteur-là et de celle qui s'appliquera après l'adoption du projet de règlement.

980

Je ne parle pas nécessairement des articles du projet de règlement qui sont d'ordre des conditions ou des critères mais plus des dispositions que vous avez évoquées. Peut-être qu'il y a des choses qui sont inchangées, mais enfin qu'on puisse comprendre. Alors, éventuellement déposer ça sous forme de tableau, qu'on puisse l'afficher.

985

Donc, j'inviterai les gens qui se sont inscrits à prendre place devant nous dans l'ordre où ils se sont inscrits. Je vous rappelle que toutes les questions doivent être adressées au président de la commission et toutes les réponses doivent aussi être adressées à la commission.

990

Je vous demande d'éviter les sous-questions et de ne pas faire de préambule sauf si c'est indispensable pour comprendre votre question.

Je vous demande aussi de réserver vos opinions pour la deuxième partie qui se tiendra dans quelques semaines. Et enfin, de bien écouter les questions des autres participants et des réponses qui sont données.

995

Madame Lauzon et moi, nous pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Et comme on l'a fait hier, je vais m'assurer que toutes les questions reçoivent une réponse. Si la réponse ne peut pas être donnée ce soir, elle devra être fournie dans les meilleurs délais et sera ajoutée à la documentation accessible au public.

1000

Donc, chaque intervenant a le droit de poser deux questions à la fois. Par contre, le registre demeure ouvert et vous pouvez vous réinscrire au besoin.

1005

Dans un premier temps, je vais appeler des gens qui s'étaient inscrits hier soir mais qu'on n'avait pas entendus, et s'ils sont dans la salle, l'un après l'autre, je leur demanderai de se présenter.

1010

Alors, monsieur Jean-François Hallé, est-ce qu'il est ici? Allez-y. Venez plutôt, monsieur. Je m'excuse, c'est un jeu de mot qui m'a échappé, mais ce n'est pas la première fois qu'on vous le fait.

1015 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Non, exactement.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on vous écoute, monsieur Hallé.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1025 Alors, bonsoir. Jean-François Hallé des Amis de la montagne. Mes questions sont à propos de la valeur paysagère. On a parlé de l'enjeu au niveau de l'arrondissement.

1030 J'aimerais, et là j'ai noté qu'il y avait une diapositive qui était plus parlante à ce niveau-là, mais j'aimerais qu'on m'explique un peu les stationnements qui sont dans le périmètre du boisé qui a une valeur paysagère dans ce cas-là, à qui ils appartiennent, par qui ils sont utilisés, leur statut, est-ce qu'ils sont légaux ou illégaux et, voilà, est-ce qu'ils peuvent participer au projet ou à sa bonification.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, on va se tourner du côté de monsieur Rochon et peut-être qu'il y aura une intervention complémentaire de l'Université McGill à ce sujet-là.

1040 **M. CLAUDE ROCHON :**

Ce stationnement est sous la coordination direction de McGill, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1045 Alors, madame Robinson, pouvez-vous nous parler des stationnements qu'on retrouve en périphérie immédiate du stade, comment sont-ils gérés, qui les utilise, à quelles conditions?

Mme JENNIFER ROBINSON :

1050 Ils sont gérés par l'université. Ils sont utilisés par... on a des résidences dans ce coin-là. On a des gens qui travaillent dans ce coin-là. Alors, ils sont utilisés par l'hôpital aussi. Je ne sais pas auxquels vous faites référence?

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais peut-être que justement dans votre présentation, les Alouettes, est-ce que vous avez une vue suffisamment complète du site pour qu'on puisse au moins situer ces

stationnements-là?

1060 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Monsieur le président, c'est la diapositive *aménagement de l'entrée est*, voilà.

LE PRÉSIDENT :

1065

Bon, d'accord. Donc, vous faites allusion, monsieur Hallé, au stationnement qui occupe principalement la partie droite, j'imagine?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1070

Juste devant l'aréna McConnell et aussi les places de stationnement qui sont sur la bretelle qui passe à travers le boisé.

LE PRÉSIDENT :

1075

D'accord. Alors, voulez-vous nous en parler? Ceux qui sont dans la bretelle, donc si je comprends bien, dans la courbe là où on voit des images d'autos stationnées, est-ce que ça va demeurer? Et, si oui, qui est-ce qui les utilise?

1080 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Exactement.

Mme JENNIFER ROBINSON :

1085

Ils existent déjà. Ça fait partie du stationnement en dessous du stade de ce côté-là. Ils sont utilisés, comme je vous dis, par nos employés, par nos étudiants.

M. LARRY SMITH :

1090

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

1095

Oui, monsieur Smith.

M. LARRY SMITH :

... pendant les matchs de football, à cette place-ci, ça, il n'y a pas de stationnement

1100 pendant les matchs de football. Ça, c'est le passage des gens qui montent aux gradins nord, où ils vont aller aux concessions où il y a des activités qui sont là pendant les matchs. Mais il n'y a pas de stationnement là.

1105 Ça, c'est le stationnement, si je comprends bien, de McGill pour les gens qui travaillent dans les environs, à McGill, l'hôpital, etc. De notre côté, nous ne pouvons commenter sur le stationnement en face de l'aréna McConnell, je ne sais pas exactement...

LE PRÉSIDENT :

1110 Ça ne relève pas de votre juridiction.

M. LARRY SMITH :

1115 Non.

LE PRÉSIDENT :

1120 Des informations additionnelles du côté de McGill sur, par exemple, qui a accès à ça? Est-ce que c'est contrôlé soit par des permis mensuels, des permis quotidiens ou quoi?

Mme JENNIFER ROBINSON :

1125 Absolument, comme tous les autres stationnements sur le campus, ils sont contrôlés par ces mesures-là. Les gens qui ont des permis mensuels ou qui payent à la journée ont accès.

LE PRÉSIDENT :

1130 Et ces stationnements-là ne sont pas utilisés pour accueillir les voitures des spectateurs des matchs des Alouettes. Monsieur Weightman.

M. MARK WEIGHTMAN :

1135 Monsieur le président, exactement, durant les matchs, ça fait partie de ce qu'on appellerait l'intérieur du stade où est-ce que la foule circule.

LE PRÉSIDENT :

1140 Est-ce que ça s'applique même au stationnement qui est situé entre le stade et l'aréna ce que vous dites là, ou si le grand stationnement rectangulaire qu'on voit, voilà, est-ce que ça, ça accueille des voitures de spectateurs.

M. MARK WEIGHTMAN :

1145 Non. C'est le seul endroit où est-ce qu'on peut permettre aux médias de se stationner pour les matchs. Donc, c'est le seul stationnement fonctionnel pour les besoins opérationnels, si vous permettez l'expression, pour les matchs.

LE PRÉSIDENT :

1150 Madame Lauzon.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1155 Oui. Madame Robinson, est-ce qu'on doit comprendre qu'il y a une utilisation de jour par vos employés et vos étudiants, puis il y a une utilisation de soir exceptionnellement par les Alouettes ou de fin de semaine exceptionnellement par les Alouettes, bien sûr quand il y a des parties qui se disputent?

Mme JENNIFER ROBINSON :

1160 On me dit que ce n'est jamais utilisé par les Alouettes. C'est toujours utilisé par nous.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1165 On va essayer de...

LE PRÉSIDENT :

1170 Bien, écoutez, monsieur Weightman vient de nous dire que c'est utilisé indirectement par, disons, des équipes...

M. LARRY SMITH :

1175 Monsieur le président, pendant les matchs, si tu me permets, il y a probablement entre 15 à 20 gens des médias, incluant les gens de TSN, RDS avec les mobiles qui vont se stationner dans ce coin-là, parce qu'il y a une ruelle qui va aller à l'aréna McConnell. Mais c'est dans ce coin ici, vous avez des mobiles parce que tous nos matchs sont télévisés.

1180 Alors, ce n'est pas vraiment commercial parking dans le sens de stationnement commercial. C'est plus pour le média qui est là. Alors, ça, c'est pendant nos matchs mais ce n'est pas quelque chose qui est une opportunité pour nous autres de gagner de l'argent.

Mme JENNIFER ROBINSON :

1185 On vient de me confirmer qu'on ferme le stationnement pendant les matchs des Alouettes.
Ils sont fermés.

LE PRÉSIDENT :

1190 Et par contre, ils sont ouverts, quoi, durant les heures habituelles de travail de la journée
ou...

Mme JENNIFER ROBINSON :

1195 Oui, absolument. C'est des stationnements qui se trouvent sur le territoire de McGill, qui
sont ouverts à nos étudiants et nos employés.

LE PRÉSIDENT :

1200 Très bien. Monsieur Hallé.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1205 Il y avait un volet de ma question à savoir si ces stationnements-là étaient autorisés par la
Ville?

LE PRÉSIDENT :

1210 Qu'est-ce qu'il en est, madame?

Mme JENNIFER ROBINSON :

Absolument, oui.

LE PRÉSIDENT :

1215 Là, je me tourne vers la Ville. Est-ce que des stationnements comme ça à l'intérieur d'un
équipement institutionnel doivent faire l'objet d'une forme d'autorisation de la part de la Ville?
Madame Gorroz.

1220

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

La forme d'autorisation généralement porte sur le nombre de stationnements qui est
permis. Et considérant l'espace du campus, je pense qu'on est en dessous, en tout cas, des

1225 normes. En fait, je veux dire, ils doivent correspondre, je ne sais pas, il faudrait que je vérifie, mais ils doivent correspondre, en termes de nombre, à ce qui est permis sur un terrain aussi grand que ce campus.

LE PRÉSIDENT :

1230 Ce serait peut-être bon juste...

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1235 On le vérifiera, mais...

LE PRÉSIDENT :

1240 ... de vérifier cet aspect-là. Mais ce que je vous entends dire, c'est que, sauf erreur, ces espaces-là appartiennent à l'ensemble des parcs, des places de stationnement qui peuvent être associées à un équipement de cette nature-là.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1245 Oui, c'est ça, exactement.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1250 Mon autre question, c'est pourquoi l'écran ne peut pas être placé à l'autre bout du stade où il créerait beaucoup moins de dérangement par rapport au boisé existant?

LE PRÉSIDENT :

1255 D'accord. Monsieur Rochon?

M. CLAUDE ROCHON :

Monsieur Weightman va répondre.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Weightman?

M. MARK WEIGHTMAN :

1265 C'est sûr que, quand on a analysé où on voulait positionner l'écran vidéo dans le stade,

on a regardé toutes les possibilités, incluant l'extrémité ouest où est-ce qu'il y a l'hôpital. Et puis la réponse la plus simple à expliquer, c'est carrément que la fenestration existante de la structure du building à l'extrémité ouest ne permet pas assez de place pour l'installer.

1270

Et de plus, j'ajouterais que s'il était installé sur la façade du building du Centre neurologique, il serait visible de l'extérieur du stade si on regarde par l'axe de l'entrée.

LE PRÉSIDENT :

1275

Est-ce que vous pourriez peut-être, en utilisant l'une ou l'autre des diapositives, celle notamment en plan, montrer la limite entre les bâtiments de l'Institut neurologique et le stade? Bon! À partir de celle-ci.

M. MARK WEIGHTMAN :

1280

Oui. Bien, vraiment ce qui est en gris pâle ici, c'est le Centre neurologique. Donc, les gradins commencent ici et commencent ici. Le stade est délimité comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1285

Est-ce que c'est bâti jusqu'à la limite du stade?

M. MARK WEIGHTMAN :

1290

Oui. C'est collé contre le premier siège des gradins.

LE PRÉSIDENT :

1295

Monsieur Hallé?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

La question du toit, c'est une hypothèse...

1300

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous revenir sur la question d'utiliser le toit de l'Institut comme lieu pour accueillir l'écran?

1305

M. MARK WEIGHTMAN :

Encore une fois, ce ne serait pas possible à cause de la structure existante. La toiture

1310 qui est là, il y a des équipements là-dessus. Il y a des expansions possibles. Ça appartient aussi
au Centre neurologique. De plus, si on installait une structure sur le dessus du toit ici, on
obstruerait les fenêtres et les autres buildings qui sont immédiatement à l'arrière.

LE PRÉSIDENT :

1315 Alors, on est allés chercher l'information.

M. MARK WEIGHTMAN :

Et ...

1320

LE PRÉSIDENT :

Oui, un complément d'information?

1325

M. MARK WEIGHTMAN :

Bien, je rajouterais aussi qu'en étant par-dessus le toit, il serait encore plus visible de
l'extérieur à partir, encore une fois, de l'axe de l'entrée.

1330

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, monsieur Hallé.

1335

J'appelle maintenant monsieur Luigi Perciballe, s'il est ici. Il s'est inscrit hier soir. Est-ce
que madame Margaux Ouimet est ici?

Monsieur Julian Woods? Monsieur Woods, good evening.

1340

Mr. JULIAN WOODS :

Mr. President, my question is related to certain problems experienced by residents living
along Aylmer Street between the southern entrance to the stadium on Pine Avenue West and
Prince-Arthur Street West. And specifically this relates to acts of vandalism such as beer bottles
thrown onto property and fans urinating against all of the buildings, because there doesn't seem to
be enough toilets in the stadium for the people over there now.

1345

1350 So, my question is, will the plans for the new stadium include an adequate number of
additional toilets to handle the increased crowds, particularly on the south side of the stadium?
And what plans are envisaged with the Alouettes' own security or with the police to prevent acts of
vandalisation with large numbers of people flooding down Aylmer Street after the matches which
we always experience? Thank you.

THE CHAIRMAN :

1355 I think the question is very clear. Please stay there to listen to the answer.

Mr. JULIAN WOODS :

1360 Okay.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon?

1365 **M. CLAUDE ROCHON :**

Monsieur Weightman va répondre.

LE PRÉSIDENT :

1370 Ou monsieur Weightman.

M. MARK WEIGHTMAN :

1375 Monsieur le président, je peux répondre en anglais pour monsieur.

THE CHAIRMAN :

1380 Absolutely. Yes, please do.

Mr. MARK WEIGHTMAN :

1385 Mr. Woods, I guess I should start by saying that the Phase I work that was done in 2003, I think it tripled or quadrupled the number of washrooms throughout the stadium. So, there has already been a significant improvement. However, your comment is very just.

1390 With the plan Phase II, we will yet again double the number of washrooms so that we are not only up to Code, but above Code to provide better service for our fans as well, because people waiting in line for washroom are not watching the game.

So, to answer your question, yes, there will be more than sufficient number of washrooms on the north and south sides of the stadium once Phase II is completed.

Concerning the crowd after the games and walking down through the neighborhood, we

1395 have had several discussions and meetings over the years, in particular with... I am not sure if you
are familiar with Mr. Ward, David Ward, who is, I believe, President of the Aylmer resident group.

THE CHAIRMAN :

1400 Yes.

Mr. MARK WEIGHTMAN :

1405 I am sorry if that is not the right title. Over the last several years, we speak on a fairly
regular basis, every few months, to discuss measures that we can undertake to help improve the
conditions after the games.

1410 We have had meetings with the Police Department, in particular the PDQ 20, number 20,
the police station that is in charge of crowd movement after the games and before the games. We
have had great collaboration from them. We believe that our discussions with them have helped
improve their responsiveness to this problem.

1415 We saw, as lately as last year, an increased number of police officers and cadets present
in the streets before the games and particularly after the games to show an increased presence.
And a feedback that we have received, that I have received personally and, as a matter of fact,
as lately as about three or four weeks ago from Mr. Ward was that we want to continue working,
we want to continue trying ways to improve it, but that a significant amount of improvement has
been noticed.

1420 I hope you share that opinion and I believe, as we said, we are very sincere in continuing
this so that we can help them with the impact of the crowds after the games.

THE CHAIRMAN :

1425 Mr. Weightman, I would like to ask you if you make some kind of direct invitation or – how
can I say? – incentive to the people who attend those matches to develop what we could call a
civic behavior.

Mr. MARK WEIGHTMAN :

1430 Actually I am glad you asked that question, because I should have mentioned a moment
ago, we have had for the last few years, at the end of a game, we have a recorded message
from one of our players or now former players, a very popular member of the community, Bruno
Heppell. His message is basically directed to the fans explaining to them that it is a privilege for us
1435 to be playing at the Percival-Molson Stadium, and in this area which is primarily a residential

area, and asking our fans, inviting our fans to be respectful towards our neighbors when leaving the stadium and acting in a respectful and civilized manner. And moving forward, we have every intention of continuing that and perhaps finding other innovative ways of getting that message out.

1440 **M. LARRY SMITH :**

Monsieur le président, est-ce que je peux ajouter quelque chose?

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Smith.

Mr. LARRY SMITH :

1450 You asked the question about volume of people. With the construction of the east end zone as the principal entry point and with the construction of the Park/Pine interchange, we look to probably reduce the number of folks that will be going in the south entrance by probably 4,500. I think it was the number that Mark had put on the slides.

1455 Right now, we are looking at close to probably what? 8,000 to 10,000. The east end zone has 3,500 people that enter approximately at this particular time. The east end zone will have over 12,500 people. If I understand the numbers that we put up correctly, they will be entering that as the principal entry point.

1460 Because of the Park/Pine interchange, because of the construction of the east end zone, that will lessen dramatically the volume of people that will be going into your neighborhood.

1465 Now, Mark's point about the police and our work with them, I mean we are conscious of the issue. We are working with the people of your area, the leaders. Will it completely eliminate the problem? Let's be realistic. I am sure there will be problems, but the issue is we are going in the right direction. It will be more controlled, more minimized by the volume and by the fact that the east end zone becomes that central point.

1470 This is what we think is a great opportunity to improve the relations with you folks, but more importantly the reality of volume.

THE CHAIRMAN :

1475 Before I ask you if you have a second question, Madame Lauzon would have an information to ask.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

1480 Yes. You know that, by the end of next week, it is going to be forbidden to smoke in all public places. So, I was wondering if you have foreseen any measures you could implement.

M. LARRY SMITH :

1485 Madame la commissaire, c'est bien apprécié que vous posiez cette question, because Mark and I don't smoke. And, Mark, what is the good news that we are introducing? That all our season ticket holders have received, and it is not just us speaking to you tonight. Mais Mark, c'est quoi l'histoire?

Mr. MARK WEIGHTMAN :

1490 Well, actually, because we are an outdoor venue, we do not fall under the new laws, provincial laws. However, we have inaugurated a new rule this year which prevents any smoking in the stands throughout the games.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

1495 And outside, you know, in a certain perimeter, it might be forbidden to smoke outside also?

Mr. LARRY SMITH :

1500 Outside where, Ma'am? Outside the ...

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

1505 The stadium.

Mr. MARK WEIGHTMAN :

1510 They have to go outside of the stands, like underneath outside ...

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

1515 Yes.

Mr. MARK WEIGHTMAN :

... the main seating areas to be able to smoke.

1520 **Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :**

Yes.

1525 **M. LARRY SMITH :**

1525

La seule place qu'il peut y avoir une cigarette, c'est dans le concourse, c'est en bas. But it is protected area. The bowl area, the major stadium area, pas de fumée, because we have had people over the last three to four years, les gens nous demandent cette chose, puis nous sommes très conscients de ça. We wanted to take a leadership role. So, we instituted that in our

1530

policy. Good job, Mark!

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ça va?

1535

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Oui, merci.

1540 **THE CHAIRMAN :**

Mr. Woods, would you have a second question?

Mr. JULIAN WOODS :

1545

Yes. My second question relates to an anomaly that I noticed in the area that has been designated as the zone where an eventual referendum could be held. And I downloaded this from the Website this morning and there is an area here, right in the center of this zone in white, which is not included in the zone, which means that myself, who lives just above here, I can be in the referendum. My neighbor next door, who is just below the zone, cannot.

1550

And I am just wondering if there is anything that can be done by the City of Montreal, by the Planning Department, by the planners, by the Alouettes or anybody that can remedy this rather ridiculous zoning situation here.

1555

THE CHAIRMAN :

Mr. Woods, you weren't here last night or were you?

1560 **Mr. JULIAN WOODS :**

I was, but I repeat what I heard last night.

THE CHAIRMAN :

1565

Very good. And we will ask Madame Gorroz to bring that slide up on the screen, celle où on voit les zones susceptibles d'intervenir dans le processus référendaire. Et je demanderais à madame Gorroz ou à monsieur Dufort de répéter un petit peu l'explication relative à la délimitation des zones admissibles au processus référendaire.

1570

Alors, vous comprenez évidemment qu'il y a une espèce de trou de beigne blanc dans le dessin qui intrigue tout le monde.

Mr. GILLES DUFORT :

1575

As we said yesterday, those maps come from the zoning bylaw. And there is a hole effectively in that map, because that zone is not contiguous to the zone visée by the project. So, we will check if this zone could be...

1580

Mrs. ANNE-ROSE GORROZ :

Extended.

Mr. GILLES DUFORT :

1585

Yes. I don't think so, but we will check with our contentieux ...

Mr. JULIAN WOODS :

1590

Yes.

Mr. GILLES DUFORT :

... if it is part or not of the zone contiguë.

1595

Mr. JULIAN WOODS :

My question is, is there anything that can be done? I mean this sounds like a bureaucratic nightmare.

1600

THE CHAIRMAN :

Are you saying that it is established by the bylaw so, therefore, in principle to include that zone, it would have to be, for example, annexed to another zone or something like that?

1605

M. GILLES DUFORT :

Oui. Si vous me permettez peut-être de répondre en français?

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. GILLES DUFORT :

1615

Effectivement, cette carte-là identifie les zones contiguës et les zones visées. Et nos zones visées, comme on le disait, se sont les zones hachurées rouge.

1620

Et la carte qui nous permet de déterminer les zones contiguës, elle existe, elle est dans le règlement d'urbanisme. Et c'est un travail qui est technique, très technique de déterminer toutes les zones qui touchent en un point nos zones visées. Donc, ça correspond aux zones grises.

1625

Et la zone qui est là, qui est blanche, ne touche pas aux zones visées, même si elle est à l'intérieur d'une zone visée. Alors, elle n'y touche pas. Mais ce questionnement-là nous amènerait peut-être à faire une vérification auprès de notre contentieux si, d'emblée, elle ne fait pas aussi partie de la zone contiguë. Mais, techniquement, elle ne fait pas partie des zones contiguës.

LE PRÉSIDENT :

1630

Et si elle ne faisait pas partie de la zone, qu'est-ce que...

M. GILLES DUFORT :

1635

À ce moment-là, les personnes qui sont les personnes habiles à voter ou les personnes intéressées sont celles qui se trouvent à la fois dans les zones visées, les rouges, et les zones contiguës, les grises. Donc, la zone blanche, les personnes ne sont pas qualifiées pour demander la tenue d'un registre éventuellement.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. That is the best we could get in terms of information, Mr. Woods.

Mr. JULIAN WOODS :

1645

Okay.

THE CHAIRMAN :

1650 You understood that Mr. Dufort will still check with the...

Mr. JULIAN WOODS :

Yes.

1655

THE CHAIRMAN :

... Legal Department of the City.

1660

Mr. JULIAN WOODS :

Yes.

LE PRÉSIDENT :

1665

Merci. J'avais également le nom de Jutta Woods.

Mr. JULIAN WOODS :

1670

She is not here tonight.

THE CHAIRMAN :

Thank you. I guess you will convey the information to her.

1675

Alors, j'appelle maintenant madame Claire Durand. Bonsoir, madame Durand.

Mme CLAIRE DURAND :

1680

Bonsoir! Je vais vous faire un court préambule, j'habite Berri et Mont-Royal.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1685

Mme CLAIRE DURAND :

J'entends les clameurs des parties...

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Vous adressez votre question à la commission.

1695 **Mme CLAIRE DURAND :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1700 Oui.

Mme CLAIRE DURAND :

1705 J'entends les clameurs des parties de football, Berri et Mont-Royal. Jusque là, pas de problème, c'est agréable. Mais j'entends aussi quand il y a de la musique rock qui vient du stade. Et là, ça se répercute dans le Plateau-Mont-Royal, de telle sorte qu'on a l'impression qu'on est dans une discothèque.

LE PRÉSIDENT :

1710 D'accord. Votre question?

Mme CLAIRE DURAND :

1715 La question, est-ce que cet aménagement va amener à changer les amplificateurs de place? Est-ce qu'il y a eu une analyse sérieuse de l'impact sur la propagation du son? Parce que monsieur Rochon nous a dit: «On monte un mur, ça va sûrement diminuer le son.» Mais le son, il ne fonctionne pas comme ça, lui. Il se met à se promener, puis il sort...

1720 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je pense que votre question est claire.

Mme CLAIRE DURAND :

1725 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1730 On va s'arrêter là.

Mme CLAIRE DURAND :

Ça, c'est la première.

1735

LE PRÉSIDENT :

On va s'arrêter avec la première question. Est-ce qu'il y a des événements rock dans le stade Molson?

1740

M. GILLES DUFORT :

Pas à notre connaissance. Et s'il y en a, ils ne sont sûrement pas sous notre gouverne.

1745

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Université McGill?

Mme JENNIFER ROBINSON :

1750

Absolument pas, aucun.

LE PRÉSIDENT :

1755

Il n'y a pas de concert rock? Ça répond déjà au...

Mme CLAIRE DURAND :

Non, ce n'était pas ça ma question.

1760

M. CLAUDE ROCHON :

Monsieur le président...

1765

Mme CLAIRE DURAND :

Ce n'était pas ça ma question du tout.

M. CLAUDE ROCHON :

1770

Monsieur le président, durant nos matchs cependant, il y a de la musique de divertissement pour nos spectateurs.

LE PRÉSIDENT :

1775

Est-ce que c'est à ça que vous faites allusion, madame Durand?

M. CLAUDE ROCHON :

1780

Alors, c'est peut-être à cette musique-là qu'elle fait référence.

LE PRÉSIDENT :

1785

Est-ce que c'est à ça que vous faites allusion, madame Durand?

Mme CLAIRE DURAND :

1790

C'est probablement à ça que je fais référence. Je ne suis pas allée, évidemment, au stade pour aller vérifier qu'est-ce qu'il se passait quand ça s'est passé. Je sais que c'était un dimanche après-midi.

LE PRÉSIDENT :

1795

Alors, on va...

Mme CLAIRE DURAND :

1800

Mais ma question n'était pas est-ce qu'il y a de la musique rock. Ma question, c'est: est-ce qu'il y a eu une analyse sérieuse de l'impact de l'aménagement sur la propagation du son? Ça, c'est ma première question.

LE PRÉSIDENT :

1805

Oui, d'accord.

Monsieur Weightman?

M. MARK WEIGHTMAN :

1810

Oui, Monsieur le président. La réponse, c'est oui, il y a eu des études qui ont été faites pour analyser la propagation du son.

1815

Pour répondre directement à la partie qui s'applique le plus à votre secteur, ça serait de vous dire que le système de son, comme monsieur Rochon a expliqué tantôt, ne changera pas. C'est le même système sonore qui va être utilisé.

1820 Et puis le seul impact qu'il va y avoir, c'est en agrandissant les gradins du côté nord-est, ainsi que le niveau de loges, ça va créer, un peu comme on l'a expliqué tantôt du côté sud, un écran de son additionnel. Le son est quand même assez directionnel. Donc, en créant cet écran-là, ça va atténuer la propagation du son...

Mme CLAIRE DURAND :

1825 Vers le sud, mais pas nécessairement vers le nord.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, madame Durand.

1830 **Mme CLAIRE DURAND :**

Excusez.

LE PRÉSIDENT :

1835 S'il vous plaît, on va écouter la réponse et, après ça, on va aller chercher un complément d'information à la Ville.

Mme CLAIRE DURAND :

1840 Oui.

M. MARK WEIGHTMAN :

1845 En réalité, le sud et vers le nord aussi. Si je peux vous démontrer sur l'écran ici.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1850 **M. MARK WEIGHTMAN :**

1855 En rajoutant cette section-là et les loges qui sont le long ici, on va être au même niveau des loges existantes. Par contre, on va extensionner ça vers le côté nord-est. Donc, ça va créer un écran additionnel. L'impact sera sûrement moindre que l'effet du côté sud, parce qu'on ne parle pas d'un rehaussement aussi important, mais ça va quand même avoir cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

1860 Je voudrais me tourner du côté de la Ville, parce que dans le projet de règlement, parmi les conditions, vous demandez, si je comprends bien, une mise à jour des études d'impact sonore. Et quelles pourraient être les conséquences de ces mises à jour-là éventuellement? Monsieur Dufort?

1865 **M. GILLES DUFORT :**

Effectivement, le projet de règlement... parce que, effectivement, il y a eu les études d'impact qui ont été faites. Il y a eu des contre-expertises également qui ont été faites. Et, effectivement, les conclusions étaient à l'effet qu'il pouvait y avoir réduction du bruit, mais que
1870 c'est toujours un peu difficile de confirmer à 100 % tous les impacts possibles ou les réductions possibles.

Alors, dans ce contexte-là, la proposition qui est faite dans le projet de règlement, malgré le fait que, selon les études, ce qui est prévu, c'est une baisse du son, ce qui est demandé dans
1875 le projet de règlement, c'est que, dans un délai d'un an qui suit la réalisation, qui suivrait en fait la réalisation des travaux, il y a une exigence de déposer une étude révisée des impacts des équipements sonores sur le milieu avoisinant et que, dans un délai de six mois qui suit le dépôt de cette étude-là, les équipements sonores soient modifiés au besoin, dépendant des résultats, de façon à ne pas émettre de bruit perturbateur d'un niveau de pression acoustique supérieur au
1880 niveau maximal de bruit normalisé par ordonnance du conseil d'arrondissement.

Donc, la question du bruit, c'est géré par des ordonnances du conseil. Donc, il pourrait y avoir une ordonnance pour permettre d'ajuster, en fonction des résultats de l'étude, les niveaux sonores.

1885

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une ordonnance qui est en vigueur en ce moment?

1890 **M. GILLES DUFORT :**

Actuellement, la question des maximums et des prises de son, et tout ça, se fait par ordonnance qui accompagne le règlement. Donc, ce qui sera déposé demain en fait, c'est le règlement comme tel et l'ordonnance qui l'accompagne.

1895

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et dites-moi, quand un citoyen, par exemple, est incommodé par un bruit comme celui-là, est-ce qu'il peut faire des représentations sous une forme ou sous une autre à

1900 l'arrondissement soit pour faire vérifier ou même corriger la situation?

M. GILLES DUFORT :

1905 Oui. La façon en fait de vérifier justement ces impacts-là, en fait, c'est sur plainte qui est transmise, en fait, à l'arrondissement concerné. Et, à ce moment-là, les inspecteurs se rendent sur place et évaluent, en fait, l'impact sonore en fonction des éléments de l'ordonnance.

LE PRÉSIDENT :

1910 D'accord. Madame Durand, avez-vous une deuxième question?

Mme CLAIRE DURAND :

Oui, mais avant je vais juste commenter.

1915

LE PRÉSIDENT :

Non, non.

1920

Mme CLAIRE DURAND :

Les inspecteurs ne se rendent pas sur place le dimanche.

LE PRÉSIDENT :

1925

D'accord.

Mme CLAIRE DURAND :

1930

D'accord?

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, peut-être que vous pourrez le faire valoir dans votre mémoire...

1935

Mme CLAIRE DURAND :

D'accord.

1940

LE PRÉSIDENT :

... et les indiquer.

Mme CLAIRE DURAND :

1945

Deuxième point, un stade, évidemment, ça sert, dans votre cas, aux Alouettes, mais est-ce que les Alouettes peuvent justement louer le stade pour des activités de musique ou des choses comme ça? Et est-ce qu'il y a quelque chose dans le règlement qui ferait que... parce que, évidemment, le principal problème, c'est la musique amplifiée. Ce n'est pas le bruit des...

1950

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, encore une fois, c'est un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises hier.

1955

Mme CLAIRE DURAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1960

Mais on va quand même... non, non, non, on va aller vous chercher des réponses peut-être résumées. Et en même temps, au cours des prochains jours, si vous voulez voir l'ensemble des réponses à des questions là-dessus, vous pourrez les trouver sur les transcriptions de la soirée d'hier.

1965

Alors, dans un premier temps du côté des Alouettes.

M. LARRY SMITH :

1970

Nous ne sommes pas, madame, dans le business comme George Gillett puis Gillett Entertainment. Ce n'est pas notre but. Ce n'est pas notre objectif d'avoir les festivals de rock au stade Percival-Molson.

1975

Puis si je comprends bien, les gens de McGill qui utilisent les facilités à peu près 200 fois et plus pour leurs activités sportives, ce n'est pas dans leur mandat non plus si je comprends bien. Je ne veux pas répondre pour madame Robinson, mais ce n'est pas notre but du tout.

Et j'ai été très clair hier soir, puis j'espère que je confirme notre position ce soir.

1980

LE PRÉSIDENT :

Un complément d'information du côté de McGill sur les événements de cette nature-là?

Mme JENNIFER ROBINSON :

1985

Oui, absolument. J'aimerais reconfirmer qu'est-ce qu'on a dit hier soir. C'est que nos activités sont de nature sportive. On a un camp d'été. On a la Ville de Montréal qui utilise le stade quelques jours par année, les Alouettes. Et notre intention, c'est de ne pas utiliser le stade qui, de toute façon, n'est pas vraiment... it's not very suitable for concerts and that kind of thing.

1990

Notre intention est d'utiliser le stade pour nos fins. Ça veut dire les activités sportives de nos étudiants surtout. Et c'est ça qu'on fait actuellement et c'est ça qu'on a l'intention de faire à l'avenir.

1995

LE PRÉSIDENT :

Madame Lauzon?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2000

Madame Robinson, est-ce que c'est possible d'être un petit peu plus précise sur les activités? Vous en avez parlé hier soir, on aurait peut-être besoin de précisions sur les activités de football, les activités d'athlétisme qui sont pratiquées au stade et la fréquence. Avez-vous une idée des horaires sur une base annuelle?

2005

Mme JENNIFER ROBINSON :

Absolument. Même j'ai amené la cédule pour l'été avec moi. Je peux vous dire que... je vais vous répondre en anglais, si ça vous fait rien.

2010

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Pas de problème.

2015

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

We have football practice. La crosse, we have our la crosse team. We have track and field. We have also field maintenance activities. We have several camps, des camps d'été, that use the stadium during the summer months.

2020

In the fall season, there is not a single day that we are not using the stadium for sporting activities. Pendant l'automne, le stade est utilisé sept jours/semaine pour les activités sportives uniquement.

2025 Pendant l'été, on a les camps d'été. Et on a des pratiques, soccer, the McGill University Intramural Soccer League. We have track meets. First Peoples' House High Performance Camp. C'est un camp pour les aborigènes? Aboriginal.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

2030 First Nations?

LE PRÉSIDENT :

2035 Les Autochtones?

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

2040 First Nations, yes.

LE PRÉSIDENT :

Les Autochtones.

2045 **Mme JENNIFER ROBINSON :**

Premières Nations? C'est comme ça qu'on dit en français?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2050 Les Autochtones.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

2055 Town of Mount Royal Rugby. On a la Ville de Montréal que leur section de récréation utilise à peu près vingt jours par année.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2060 Est-ce que ces événements se tiennent toujours le jour?

Mme JENNIFER ROBINSON :

2065 Habituellement, oui. Mais on a des matchs aussi pendant les fins de semaine et les soirs, et des pratiques aussi.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Et est-ce qu'il y a de la musique qui est utilisée à ce moment-là?

2070

Mme JENNIFER ROBINSON :

Jamais.

2075

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Non. Est-ce qu'on peut vous demander, si jamais vous étiez approchée par le club Impact pour pouvoir exercer des activités à cet endroit-là, quelle serait la réponse de McGill?

2080

Mme JENNIFER ROBINSON :

Bien, c'est une question hypothétique absolument, mais j'ai l'impression qu'on n'a pas de disponibilité en ce moment pour d'autres locations.

2085

À chaque année, on refuse des demandes d'environ quarante activités sportives pour notre stade.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2090

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2095

Un complément peut-être de réponse du côté de la Ville pour rappeler la portée du règlement sur le type d'activités qui peuvent prendre place dans le stade. Monsieur Dufort?

M. GILLES DUFORT :

2100

Oui. Alors, ce qui est autorisé spécifiquement à l'article 4 du projet de règlement, c'est l'usage stade avec une capacité maximale. Donc, usage stade selon sa définition, c'est un équipement sportif avec gradins.

2105

Il n'y a pas d'usage salle de spectacle qui est autorisé par le présent projet de règlement. Donc, on ne pourrait pas transformer le stade en salle de spectacle. Et comme on le mentionnait hier, il peut y avoir ponctuellement des événements qui sont autorisés, par exemple, ou encadrés aussi par le Service de prévention des incendies au niveau de la capacité, mais ça demeure très ponctuel à deux ou trois fois par année.

LE PRÉSIDENT :

2110

Madame Durand, merci.

Alors, j'appelle maintenant monsieur Yves Savage, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur.

2115

M. YVES SAVAGE :

Bonjour, monsieur. C'est très intéressant la dernière question. Je n'étais pas là hier, je ne sais pas s'il y a eu une réponse là-dessus, mais je vais en faire ma première question parce que c'est important.

2120

LE PRÉSIDENT :

Faites, oui.

2125

M. YVES SAVAGE :

Dans le journal Place Publique de Milton Park, on parle du projet de l'agrandissement du stade Molson et on dit que le directeur de la communication des Alouettes, Louis-Philippe Dorais – il travaille toujours pour les Alouettes, en tout cas j'espère – :

2130

... a toutefois confirmé qu'un stade bonifié pourrait aussi recevoir des tournois de soccer, de concerts et de festivals.

Est-ce que c'était juste un vœux pieux?

2135

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre question a été littéralement posée hier. Je vais donc demander brièvement la réponse qui a été donnée hier à cette question-là.

2140

Mme JENNIFER ROBINSON :

J'aimerais répondre à ça.

2145

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame Robinson, allez-y.

Mme JENNIFER ROBINSON :

2150

Oui. C'est que McGill est le propriétaire du stade. On le loue. On est partenaire avec les

Alouettes, mais on le loue pour eux, pour leurs fins sportives seulement.

LE PRÉSIDENT :

2155

Parfait.

Mme JENNIFER ROBINSON :

2160

On a aucunement l'intention de le louer à une tierce partie pour qu'eux fassent des activités telles que vous mentionnez.

M. YVES SAVAGE :

2165

Merci beaucoup. J'ai sacrifié ma première question parce que ça ne correspondait pas avec ce que je vous ai lu.

LE PRÉSIDENT :

2170

Ce que vous avez entendu jusqu'à maintenant. Vous avez une deuxième question?

M. YVES SAVAGE :

2175

Malheureusement, j'ai scrapé ma première. En ce qui concerne les bruits, les accès – les accès, je parle de circulation, je parle de stationnement – je voulais savoir si les études prévoient les impacts sur l'hôpital Royal-Victoria, le Centre neurologique, l'Hôtel-Dieu, l'Institut thoracique qui sont vraiment collés.

2180

Et puis ça va amener du trafic, ça. Est-ce qu'il y a un stationnement de prévu pour les gens qui viennent au stade? Sinon, ils se mettent dans les rues avoisinantes. Mais comme j'habite dans le quartier, à chaque fois qu'il y a un match, c'est évident, les gens doivent circuler, les rues sont bloquées.

2185

Alors, je sais que le rond-point Des Pins est en train d'être réaménagé, mais est-ce qu'il y a une étude pour l'incidence des bruits pour les hôpitaux, parce que dans... le bruit puis la circulation pour l'accès aux hôpitaux.

LE PRÉSIDENT :

2190

Donc, il y a peut-être deux volets et demi à votre question.

En relation avec les hôpitaux, comment envisagez-vous la coexistence, mettons du point de vue impact sonore, interférence avec la circulation, accès des ambulances, etc. Monsieur Weightman?

2195

M. MARK WEIGHTMAN :

Je vais commencer par aborder la question de bruit et en relation avec les hôpitaux, surtout le Centre neurologique qui est notre voisin le plus près, étant presque à l'intérieur du stade avec nous.

2200

On a une relation très étroite avec eux. On les rencontre, on leur parle régulièrement. D'ailleurs, je les ai rencontrés voilà trois jours. Et puis le directeur de ces installations et nous, on échange sur les niveaux de bruit acceptables, que ça soit pour le niveau du système de son et autres. Et puis on est toujours très conscients de l'impact que ça a sur leurs patients, les gens qui travaillent à l'hôpital.

2205

Et puis quand il y a des problèmes, s'il y en a, on en parle et on les règle, et puis on a toujours eu une très bonne relation. Depuis les huit ans qu'on joue au stade Molson, il n'y a jamais eu de problèmes qui nous ont été communiqués et qu'on n'a pas pu régler.

2210

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ça peut vouloir dire finalement que les gens du MNI, tant bien que mal, se sont habitués à avoir des événements générateurs de bruit dans leur voisinage immédiat?

2215

M. MARK WEIGHTMAN :

Qu'ils se soient habitués, qu'ils se soient... ce qu'on nous communique, c'est que ce qui existe est tolérable. Si ça déborde ce qui est tolérable, on ajuste en conséquence.

2220

Ils ont fait des études de bruit eux-mêmes juste pour s'assurer que tout est fait en bonne et due forme. Et puis comme j'ai dit tout à l'heure, tout ce qui a été fait est conforme à leur demande.

2225

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Si on aborde le volet circulation maintenant, peut-être l'accès en particulier pour les véhicules d'urgence, évidemment s'il y a une arrivée de plusieurs ambulances, mettons, au moment où les navettes sont sur Université en direction du stade, comment vous gérez des choses comme ça?

2230

M. MARK WEIGHTMAN :

Avant chaque saison et ponctuellement si nécessaire durant la saison, on a une rencontre ou des rencontres de coordination avec tous les services de la Ville, avec les gens du PDQ 20, la police qui s'occupe de la circulation pour nos matchs. Et puis un des sujets les plus

2235

importants qui est abordé, c'est la voie réservée qu'il y a sur la rue Université.

2240 Il y a une voie réservée lors de la journée des matchs, et puis cette voie réservée-là est pour la navette, pour assurer le service le plus rapide possible pour les gens qui s'en viennent aux matchs et, bien sûr, pour les véhicules d'urgence, pour s'assurer qu'il n'y ait aucun obstacle pour les ambulances, et ainsi les docteurs qui doivent arriver à l'hôpital en urgence ou autres urgences personnelles, pour s'assurer que les gens puissent circuler aisément et arriver à l'hôpital sans contretemps.

2245

LE PRÉSIDENT :

2250 Très bien. Et, finalement, si on aborde la question du stationnement et de la circulation des voitures aux environs, vous avez apporté des éléments de réponse hier soir. Peut-être revenir sur l'essentiel de votre approche de gestion à ce niveau-là.

M. MARK WEIGHTMAN :

2255 Bien, c'est important de noter que les déplacements générés pour les gens qui viennent aux matchs sont principalement entre 18 h 30 et 19 h 30 quand ce sont des matchs de soir la semaine. L'heure de pointe se termine vers 17 h 30. Et la journée de travail de l'hôpital principal, c'est le jour, se termine vers 17 h, 18 h. Donc, ça a été pris en considération dans l'analyse de circulation qui a été faite. Donc, les résultats ont démontré que l'impact est négligeable.

2260 Pour les stationnements, eux, à l'hôpital, c'est sûr que quand les matchs sont en fin de semaine, les stationnements de l'hôpital ne sont pas très utilisés. Donc, c'est clair qu'il y a des partisans qui peuvent les utiliser lors de nos matchs. Et puis c'est le cas aussi pour les matchs de semaine en soirée étant, encore une fois, moins utilisés.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Je voulais vous demander quelque chose en rapport avec quelque chose que vous avez signalé lors de la présentation, que vous aviez estimé à 680 voitures additionnelles l'addition des 5 000 sièges.

2270

Est-ce que c'est 680 autos qui, généralement, vont transporter le surplus de spectateurs ou si on parle de 680 autos qui vont circuler à proximité du stade? Je ne sais pas si vous voyez la différence. Est-ce que c'est la provenance générale qui va augmenter de 680 automobiles ou bien donc si c'est un impact immédiat. Il y a peut-être quelqu'un qui peut contribuer à la réponse?

2275

M. MARK WEIGHTMAN :

Je vais appeler monsieur Lamarche, qui est notre spécialiste en circulation, qui pourrait

répondre à votre question.

2280

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, je vous invite à prendre le micro, monsieur Lamarche.

2285

M. DANIEL LAMARCHE :

Donc, monsieur le président, cette estimation-là est basée sur une répartition modale qui tient compte des enquêtes origine/destination, également des statistiques de la clientèle qui va aux parties des Alouettes. Et ces 680 véhicules-là, à 2.5 personnes par véhicule, c'est une circulation directe induite par l'ajout de 5 000 sièges.

2290

LE PRÉSIDENT :

Et ces voitures-là, est-ce qu'elles vont nécessairement tenter de s'approcher du stade ou si ça inclut les voitures qui vont décider, mettons, de stationner, je ne le sais pas, au point de départ des navettes ou en périphérie, à des endroits plus éloignés?

2295

M. DANIEL LAMARCHE :

Effectivement, c'est des déplacements qui sont susceptibles de s'approcher du stade en vue de se stationner près du stade dans un périmètre rapproché, un périmètre moyennement rapproché, un périmètre plus éloigné et, par la suite, utiliser les navettes appropriées.

2300

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça comprend tout ça.

2305

M. DANIEL LAMARCHE :

Exact.

2310

LE PRÉSIDENT :

Toutes ces voitures-là, d'accord. Merci beaucoup, monsieur Lamarche.

2315

Ça fait le tour de vos questions?

M. YVES SAVAGE :

J'ai posé mes deux questions.

2320

LE PRÉSIDENT :

2325 D'accord. Merci, monsieur. Remarquez que vous pouvez toujours vous réinscrire pour revenir si vous avez d'autres questions.

M. YVES SAVAGE :

2330 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pierre Houle.

2335 **M. PIERRE HOULE :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2340 Bonsoir, monsieur.

M. PIERRE HOULE :

2345 Alors, Pierre Houle, président de la Communauté Milton Parc. Mes questions, j'en ai deux, est-ce qu'on peut espérer qu'il va y avoir la mise sur pied d'un comité de bon voisinage?

LE PRÉSIDENT :

2350 Monsieur Rochon?

M. CLAUDE ROCHON :

2355 Pourriez-vous expliciter? Est-ce que je pourrais avoir une explication supplémentaire sur ce qu'est qu'un comité de bon voisinage.

LE PRÉSIDENT :

2360 Monsieur Houle va peut-être nous dire ce qu'il aimerait voir de ce groupe-là.

M. PIERRE HOULE :

Oui, tout à fait, tout à fait. Alors, un comité de bon voisinage, présentement il y en a un qui est sur pied dans le dossier de l'échangeur Pins et Parc. C'est ce qui nous permet de vivre

2365 de façon harmonieuse les changements, les travaux qui se font en ce moment.

2370 Là, on va avoir à vivre avec un stade bonifié où on ajoute des places, tout ça. Le principe du comité de bon voisinage permet une représentation des résidents du quartier à une table concertée qui regrouperait des gens de McGill, des gens des Alouettes, tout ça. Et ça se fait de façon conviviale. Et ça nous permet d'avoir ce qu'on appelle une table d'échange, qui permet d'harmoniser ou de régler des problématiques qui sont présentes ou qui sont récurrentes dans le secteur, dans le quartier.

LE PRÉSIDENT :

2375 Je pense que ça explique bien. Alors...

M. CLAUDE ROCHON :

2380 C'est quelque chose que nous faisons déjà, monsieur le président, qui a été mentionné hier en soirée. On travaille déjà avec des comités. La difficulté, c'est qu'il ne semble pas avoir une organisation globale pour l'ensemble du territoire, mais on va participer, comme on le fait depuis plusieurs années, à tous les efforts pour recueillir les témoignages des citoyens.

LE PRÉSIDENT :

2385 De toute façon, monsieur Houle, ça, vous pouvez en faire l'objet d'une recommandation dans la deuxième partie.

M. PIERRE HOULE :

2390 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2395 Deuxième question, oui?

M. PIERRE HOULE :

2400 Oui. Alors, ma deuxième question concerne l'écran.

LE PRÉSIDENT :

2405 Oui.

M. PIERRE HOULE :

Ce cher écran. Est-ce que c'est vraiment indispensable? Qu'est-ce que ça a avoir l'air en hiver lorsque les feuilles seront tombées? Est-ce qu'on peut en avoir un plus petit?

2410

LE PRÉSIDENT :

Alors, peut-être expliquer comment vous en êtes arrivés au projet d'écran avec ses caractéristiques, ses dimensions tel qu'il est présenté et, également, aborder la question de l'apparence en hiver.

2415

M. LARRY SMITH :

Monsieur Weightman va expliquer ça.

2420

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Weightman?

2425

M. LARRY SMITH :

Puis peut-être vous pouvez montrer ici.

M. MARK WEIGHTMAN :

2430

Oui. Mais j'aimerais commencer par expliquer que, quand on a abordé la question de l'écran, où, quelles dimensions, et caetera, on a consulté avec des experts pour des stades et les écrans à l'intérieur des stades, qui connaissent le domaine, qui sont spécialistes reconnus mondialement.

2435

Et puis ce que vous voyez à l'écran, c'est une dimension d'écran, c'est le plus petit écran parmi les dimensions qui nous ont été recommandées. Premièrement, j'aimerais le mentionner. Et c'est également la hauteur minimale demandée par les experts pour s'assurer qu'il soit quand même bien visible de l'intérieur du stade.

2440

Donc, les dimensions qu'on voit là, la hauteur et l'emplacement ont été faits en considération des lieux et pour s'assurer quand même un bon fonctionnement sans perturber son environnement.

2445

M. LARRY SMITH :

Vis-à-vis, monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

2450

Oui.

M. LARRY SMITH :

2455

... la question: «Est-ce qu'il faut avoir un écran?»

LE PRÉSIDENT :

2460

Oui.

M. LARRY SMITH :

2465

La réponse, c'est «oui». La stade va être rétro, dans le sens que nous allons garder un historique vis-à-vis comment nous allons bâtir les additions. Comme les clôtures vont être avec du fer forgé partout. Vous allez avoir des blocs vis-à-vis la pierre qui vont avec la pierre, qui balancent les buildings de l'hôpital. Alors, tout ça va être un partage à l'extérieur de notre stade pour avoir quelque chose de spécial vis-à-vis une espèce d'historique, le patrimoine de la montagne.

2470

La chose importante à considérer pour nous vis-à-vis le board, la deuxième chose, c'est qu'il faut avoir la technologie qui est en balance avec le nouveau millénium et le service pour nos clients. Et, honnêtement, il y a un revenu assez important pour nous. Le coût pour cet écran, c'est 1,2M\$. Le payback, ça va être cinq ans, mais il faut avoir ces revenus pour chercher les moyens de chercher plus des revenus pour supporter la business.

2475

Autre chose qui est très importante, c'est notre démographie. La démographie moyenne, ça, c'est notre modèle du client typique, 33 ans, Québécois, formé avec un bac universitaire, col blanc, 45 000\$ et plus. C'est onze ans plus jeune que la démographie de la LCF qui est 45 ans.

2480

Et le point est le suivant, c'est qu'il y a un pourcentage très important des jeunes qui assistent aux matchs. Et ces jeunes-là tombent dans le groupe de Millenium Kids et, ces gens-là, ils ont des hand-held, puis ils ont tous des ordinateurs. Et dans le futur, vous allez voir dans le stade les jeunes qui vont être branchés dans l'écran, qui vont jouer les jeux pendant les matchs de football. Ça, c'est l'avenir.

2485

Alors, la chose que j'essaie d'expliquer est que le board joue un rôle dans le sens de technologie, service à la clientèle, génération de revenus pour nous et de supporter l'évolution de nos clients. Mais aussi la façon dont le stade va être construit, nous allons garder l'historique et la beauté de la montagne parce qu'avec le fer forgé, wrought iron, c'est beaucoup mieux que

2490

Stelco fence qui est tout croche maintenant. Ça va être quelque chose qui va être beau, ça va être propre, mais ça va garder une intimité. Et c'est juste un exemple de balancer la technologie avec l'architecture du stade.

2495 Ça, c'est très important. C'est plus qu'un stade, ça va être un site historique, mais un beau site sur la montagne. Ça, c'est notre objectif plus qu'un stade.

LE PRÉSIDENT :

2500 Oui, merci, monsieur Smith.

Je voudrais revenir à un aspect des préoccupations exprimées par monsieur Houle. L'écran, de quoi va-t-il avoir l'air de l'arrière et en hiver? Parce que, évidemment, de l'intérieur du stade et pendant les parties, je comprends que ça devient un élément extrêmement vivant.

2505

M. LARRY SMITH :

Excusez-moi, monsieur le président. On peut montrer le slide du...

2510 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. LARRY SMITH :

2515

Ça, c'est la projection de l'entrée est où nous allons avoir 12 500 personnes qui vont entrer là au lieu de 3 500. Et ici, ça, c'est le coin de l'écran. Ça ne sera pas visible pendant l'été.

2520

Maintenant, montrez la photo du printemps, s'il te plaît, Brian. You know, the winter shot.

2525

L'écran, le coin de l'écran va être à peu près là. Comme Mark a dit, monsieur Weightman a dit, c'est qu'incluant la situation dans l'hiver, c'est évident que vous allez être capable de voir le coin de l'écran, mais vous avez toute la forêt ici. Et n'oubliez pas, il y a deux éléments: il y a la forêt ici qui est en arrière du stade, puis il y a des arbres de l'autre côté en arrière de l'écran.

Alors, vous allez avoir la protection vis-à-vis la visibilité. Et ça, c'est dans les mois de février, mars 2006 que vous regardez ça, si je comprends bien.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Mars, avril, mettons?

M. LARRY SMITH :

2535 Mars, avril. Sorry, mars, avril. Et n'oublions pas que nous avons eu un avril qui était assez chaud et, maintenant, nous avons payé pour ça.

LE PRÉSIDENT :

2540 Oui. Ça va, je pense, comme élément de réponse.

Ça répond à vos questions, monsieur Houle?

M. PIERRE HOULE :

2545 Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

2550 Très bien, merci.

Monsieur Michel Barcelo.

M. MICHEL BARCELO :

2555 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2560 Bonsoir, monsieur.

M. MICHEL BARCELO :

2565 Je voudrais revenir sur la question de l'écran, parce que ça a été mystérieux depuis quelque temps quand les premières images sont apparues sur le site Web de l'OCPM. Il y a un triangle vert qui apparaissait dans une image et c'est un triangle d'abattage d'arbres. J'ai fini par comprendre ça. J'ai fini par comprendre ce soir que c'est un triangle pour fin de projection, si j'ai bien compris.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on pourra peut-être voir cette diapositive-là.

M. MICHEL BARCELO :

2575

Mais la question a déjà été posée s'il y avait une autre possibilité de localiser l'écran. Moi, je pose la question: est-ce qu'il y a une autre technologie possible pour l'écran qui permettrait de sauvegarder les arbres.

2580

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, monsieur Weightman?

M. LARRY SMITH :

2585

Peut-être que monsieur Weightman peut répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

2590

Peut-être aussi, avec l'une ou l'autre des diapositives, bien situer la zone d'abattage requise pour la visibilité, d'accord?

M. MARK WEIGHTMAN :

2595

Pour répondre à la question de technologie, autre technologie existante, pas vraiment. C'est un vidéo, et même si c'est une technologie différente, les lignes de vue seraient quand même requises.

2600

Pour répondre au secteur qui est affecté par la vue de l'écran, on le voit ici en rose. Et puis l'écran serait positionné exactement ici et c'est le secteur qui est affecté par la vue de l'écran.

LE PRÉSIDENT :

2605

D'accord. Monsieur Barcelo?

M. MICHEL BARCELO :

2610

Excusez-moi, j'aimerais comprendre où est le projecteur pour qu'on démolisse tous ces arbres-là pour atteindre l'écran. Ça, ce n'est pas clair dans aucun des documents que j'ai consultés.

LE PRÉSIDENT :

2615

Alors, j'aimerais que vous situiez l'écran, que vous expliquiez la nature de l'écran. Est-ce qu'il y a un projecteur pour l'écran? Et si non, expliquez surtout aussi la question de l'angle

de vue pour les spectateurs.

M. MARK WEIGHTMAN :

2620 Pour la question de projecteur, il n'y a pas de projecteur. Le meilleur exemple peut-être pour comparer, la technologie, c'est comme les téléviseurs plasma qu'on retrouve à la maison. C'est comme un flat screen qu'ils appellent. C'est cette technologie-là, sauf en plus grand. Donc, il n'y a pas de projecteur. C'est carrément un écran qui est situé ici comme un téléviseur plasma à la maison.

2625 Brian, si je pouvais te demander d'aller à la slide numéro 11, ça serait peut-être plus facile d'expliquer la ligne de vue.

2630 En plaçant l'écran ici, les gens dans cette section-là, pour avoir une vue de l'écran, c'est le triangle qu'on a vu à l'autre diapositive avant. Donc, je pense que ça explique assez bien qu'il y a une intervention nécessaire ici pour donner une vue de l'écran de tous les spectateurs dans le stade. D'ailleurs, l'écran qui est là va être placé à un angle de 12 degrés pour quand même aller chercher la vue de ces gens-là.

2635 **M. LARRY SMITH :**

Puis, monsieur le président, si je peux juste ajouter.

2640 Sur votre question sur la projection, monsieur, c'est que tous nos matchs sont diffusés sur RDS. Alors, les câbles sont installés dans le board pour que les gens avec leurs caméras, qui font la transmission sur toutes les télévisions pour Québec, font le même feed dans le board. C'est la façon donc que c'est fait. Alors, c'est que avec la télévision, les caméras qui sont dans le stade, elles vont projeter vis-à-vis le réseau de RDS chez nous, et il va avoir un feed qui va être entré dans le board. Ça, c'est la technologie.

2645

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça répond à votre première question, monsieur Barcelo?

2650 **M. MICHEL BARCELO :**

Pas tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2655

Bien, écoutez, je pense qu'on a vu à la fois l'impact en termes d'abattage d'arbres pour localiser l'écran et, ensuite, la zone d'abattage ou d'élagage requise pour projeter...

M. MICHEL BARCELO :

2660

Monsieur le président, je m'excuse. On nous présente des documents à peu près illisibles...

LE PRÉSIDENT :

2665

Alors, vous le direz dans votre mémoire, monsieur Barcelo.

M. MICHEL BARCELO :

2670

... et on essaie de les comprendre. Non, mais j'aurais encore une question à poser...

LE PRÉSIDENT :

2675

Oui.

M. MICHEL BARCELO :

... parce que je trouve ...

2680

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez poser une deuxième question.

M. MICHEL BARCELO :

2685

Ce n'est pas une deuxième question. C'est la même. L'écran qu'on vient de nous exposer là, si on le tournait dans la courbe du stade de 20, 25 degrés, est-ce que ça fonctionnerait quand même?

2690

LE PRÉSIDENT :

Alors, peut-être reformuler votre question.

2695

Est-ce que vous avez exploré d'autres localisations qui pourraient donner une visibilité – je ne dirai pas «optimale» mais satisfaisante – et qui nécessiteraient moins d'impact sur la végétation. Monsieur Weightman?

M. MARK WEIGHTMAN :

2700

C'est parmi les options qu'on a analysées depuis le début. La réponse, c'est que la vue serait moins bonne. Mais la raison principale est très simple, c'est qu'en étant positionné ici, il

serait très visible de l'extérieur du stade et bloquerait la vue du mont Royal. Donc, c'est la raison pourquoi la solution de le placer ici est meilleure, parce qu'il peut être encastré dans la masse verte des arbres existants en plus des arbres qu'on va rajouter.

2705

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la réponse est complète. Vous avez quelque chose d'additionnel, monsieur Rochon?

2710

M. CLAUDE ROCHON :

Tout simplement aussi pour la question des arbres, c'est une question à laquelle nous sommes très sensibles, monsieur le président. Et, d'ailleurs, nous replantons. On a convenu dans la présentation qu'il y avait 78 % des arbres qui étaient là, qui étaient en mauvais état. Et ce que nous voulions reconstruire, c'est la biodiversité d'origine et justement renaturaliser cet endroit-là, le réhabiliter.

2715

LE PRÉSIDENT :

2720

Monsieur Barcelo, votre deuxième question?

M. MICHEL BARCELO :

2725

Deuxième question, est-ce qu'il serait possible que la Ville de Montréal dépose les projections de circulation dans l'échangeur Parc/Des Pins. Parce que ça nous manque vis-à-vis les autres projections, on ne peut pas faire de comparaison.

LE PRÉSIDENT :

2730

D'accord. Je vais reformuler votre question dans les termes suivants.

Quelle information pouvez-vous nous donner sur les projections d'utilisation de mouvement, d'achalandage donc, avec la nouvelle configuration de l'échangeur Des Pins. Madame Gorroz? Alors, monsieur Oneson.

2735

M. PHILIP ONESON :

2740

Le projet Parc/Pins est un autre projet. Je pense qu'on retrouve les volumes ici dans l'échangeur Parc/Pins de mémoire.

LE PRÉSIDENT :

«Ici», c'est-à-dire où?

2745

M. PHILIP ONESON :

Dans le document qui a été déposé par les Alouettes concernant la mise à jour de l'étude d'impact sur la circulation de la phase II du projet d'agrandissement du Stade Percival-Molson.

2750

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2755

M. PHILIP ONESON :

Juin 2005, rapport d'étude. Et on retrouve les volumes qui sont ajoutés à l'échangeur, les volumes de base. Peut-être que Daniel Lamarche pourrait aussi m'aider là-dedans, mais je pense qu'on retrouve aussi les volumes de base à la figure 3.1. Mais sinon, on peut les retrouver chez nous.

2760

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, avant de donner la réponse – monsieur Lamarche, dirigez-vous vers le micro – j'aimerais demander à monsieur Oneson s'il y a de l'information, en fait, sur l'impact du nouveau carrefour. C'est sûr que sur le plan esthétique, je pense que tout le monde est d'accord pour dire que le réaménagement du carrefour Parc/Pins est avantageux. Mais sur le plan de la circulation, ça va vraisemblablement entraîner une modification des habitudes ou des mouvements, des habitudes de circulation ou des mouvements. Est-ce qu'il y a de l'information disponible là-dessus?

2770

M. PHILIP ONESON :

Oui, oui. Les études ont été faites pour l'échangeur. Et on a calculé les délais, ce qui nous donne les niveaux de service...

2775

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2780

M. PHILIP ONESON :

... parce que dans l'échangeur qui existait avant la démolition, il n'y avait pas de croisement, tout était étagé. Et, donc, il n'y avait pas de délai comme tel.

2785

Mais aujourd'hui ou plus tard dans la nouvelle configuration, il y aura des feux de circulation, il y aura des délais, mais ils sont évalués.

LE PRÉSIDENT :

2790

Je ne vous demande pas, évidemment, de déposer des choses qui alourdiraient indûment la documentation, mais je pense que la question est très pertinente parce que le projet de stade et le nouveau carrefour que tout le monde attend sont contigus l'un à l'autre.

2795

Est-ce qu'il y a une information, des tableaux qui pourraient être déposés par vos services assez rapidement, qui présentent le projet avec un certain nombre de données fondamentales sur la circulation?

M. PHILIP ONESON :

2800

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2805

Donc, on peut s'attendre à ce que vous le fassiez?

M. PHILIP ONESON :

2810

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci.

2815

Je me tournerais vers monsieur Lamarche pour lui demander en premier lieu si l'information qui apparaît dans les études tient compte de la nouvelle figuration ou non.

M. DANIEL LAMARCHE :

2820

Absolument, monsieur le président. Notre étude, qui a permis d'estimer les débits futurs anticipés, était basée notamment à partir d'informations fournies dans les études du carrefour urbain Parc/Des Pins qui, elles, ont nécessité... ce projet-là a nécessité une étude de circulation ponctuelle.

2825

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci beaucoup.

Alors, ça va, monsieur Barcelo?

2830

M. MICHEL BARCELO :

Merci.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

Madame Sylvie Guilbault, s'il vous plaît. Bonsoir, madame.

2840

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Bonsoir, monsieur le président, madame la commissaire.

2845 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Bonsoir.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

2850

Mes deux questions, la première serait plus particulièrement concernant le stade, le projet du stade, et la deuxième concernant davantage un aspect plus macro, le campus de McGill.

2855

Alors, sur le projet du stade, tout le monde sait que le mont Royal a été décrété arrondissement historique et naturel, donc une volonté du gouvernement du Québec de protéger la montagne, ce qui veut dire, enfin dans la compréhension d'un organisme comme le nôtre, que tout projet de développement doit être dorénavant très bien documenté, puis on doit expliquer pourquoi on ne peut pas développer ailleurs que sur la montagne.

2860

Il y a eu une explication qui nous a été donnée ce soir pourquoi les Alouettes développent sur la montagne plutôt qu'au Stade olympique ou ailleurs.

2865

Monsieur Rochon a également parlé de compromis. Donc, puisqu'ils sont sur la montagne, il faut, de part et d'autre, faire des compromis. J'aimerais, pour le bénéfice de tout le monde, qu'on nous explique quel compromis les Alouettes ont dû faire dans leur projet et comment ils voient que le projet apporte une plus-value à la montagne dans ce territoire protégé d'arrondissement historique et naturel maintenant.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, monsieur Rochon?

M. CLAUDE ROCHON :

2875

Monsieur le président, tout d'abord, en termes de plus-value, il y a beaucoup de travaux qui sont faits dans le cadre du projet, qui ne sont pas afférents au stade en tant que tel.

2880

Lorsqu'on observe le secteur B, soit ce secteur-ci, ce n'est pas... Le stade, il faut se rappeler qu'il est ici dans cette zone-là, qu'on intervient ici à cause du tableau, bien sûr, mais le reboisement, la replantation et la transplantation aussi, parce qu'il y a des espèces qui vont être transplantées de l'endroit où on va réhabiliter et intervenir, et on va venir reboiser tout le long ici de ce secteur-là. Et même dans ce coin-là, il y a déjà eu, lors de la tempête du verglas, beaucoup d'arbres qui se sont brisés, qui laissent des ouvertures, quand on est dans le parc, qu'on peut voir.

2885

Donc, ça, c'est déjà une plus-value, un ajout au projet, qu'on investit dans le projet et qu'on profite de l'occasion pour un peu corriger cette situation-là.

2890

Par ailleurs, lorsqu'on regarde et on parle de reboisement, encore une fois au niveau non seulement de l'aménagement de l'intérieur... et j'aimerais rappeler aussi que cette image-là ne tient pas compte, même si on a parlé avec les spécialistes de la Ville de Montréal au niveau de l'aménagement du parc, il faut comprendre que l'espace qui est ici va avoir des arbres, va contenir des arbres qui seront plantés par la Ville de Montréal.

2895

De notre côté et en dépit des efforts qui sont faits par la Ville, nous allons ajouter la plantation dans ce coin-ci, le long ici et, encore une fois près de l'édifice Tomlinson Hall, faire des plantations de ce côté-là.

2900

Alors, encore une fois, on n'est pas obligés à même le projet d'ajouter ces éléments-là et on le fait parce qu'on se dit qu'on veut créer quelque chose d'unique, on veut faire quelque chose d'intégré et de participer à notre façon au développement du mont Royal et les espèces.

2905

De plus, lorsqu'on parle de ce secteur-là ici, l'effort et les espèces sélectionnés tiennent compte de la biodiversité parce qu'on sait que – et je le répète parce que je l'ai dit tantôt – l'érable à Giguère, ce n'est pas qu'on est contre l'érable à Giguère en soi, sauf qu'étant envahissant, ce qu'il a eu comme effet à long terme a été de détruire, d'expédier, d'éliminer les autres espèces qui étaient déjà là à l'origine.

2910

Ce qu'on dit à même le projet, c'est de replanter dans la zone ici et ce secteur-là des espèces qui appartenaient à l'origine au mont Royal et qu'on vienne aux vraies valeurs de base du mont Royal. Encore une fois, le choix des espèces tient compte d'impératifs au niveau commercial pour les Alouettes, mais d'autant plus un effort, je pense, à tous les niveaux que je viens d'expliquer, d'assurer la pérennité du mont Royal à long terme.

2915

Et j'irais encore plus loin, lorsqu'on parle de transplanter des érables à Giguère, ce

qu'on propose dans notre plan, ce n'est peut-être pas la solution ultime, il y a peut-être d'autres espèces qui seraient encore plus performantes, qui seraient encore efficaces et qui seraient encore plus normales de transplanter pour assurer la pérennité et la biodiversité du mont Royal.

2920

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'aimerais revenir à un des aspects de la question de madame Guilbault qui est celui de la notion de compromis. Est-ce qu'il y a des choses que vous estimez avoir renoncé à faire par considération sur le fait que le stade est dans le paysage du Mont-Royal?

2925

M. CLAUDE ROCHON :

Bien, d'une part, quand on parle en termes de coup d'oeil pour le mont Royal, quand on parle de la façade qu'on veut construire sur l'avenue Aylmer, je veux dire, par rapport initialement à la proposition que madame Gorroz montrait et qu'on voulait quelque chose de végétal, parce que le comité nous avait dit quelque chose de végétal, et tout ça, lorsqu'on regarde ça, monsieur le président, c'est un investissement important de monter une structure et de créer une façade comme ça qui n'était pas prévue au budget. Quand on parle des arbres qu'on veut transplanter, ce n'était pas non plus prévu au budget initial.

2930

2935

Donc, comme entreprise, quand viendra le début de la construction, nous devons faire des choix, parce que le budget, comme dans n'importe quoi, ce n'est pas élastique. On a pris un choix, nous, de créer cette façade-là qui, croyez-moi, va être très spectaculaire, mais aussi qui va rendre un service, je pense, incroyable tant pour nous, au niveau des Alouettes, que pour la communauté.

2940

Et la plantation d'arbres qu'on veut rajouter aussi, c'est encore des frais. Et quand on plante des arbres sur les talus, par exemple, les techniques de plante sont assez spécialisées, demandent beaucoup d'efforts. Et transplanter un arbre, je ne sais pas si monsieur Marcil peut nous donner un coût de chaque arbre qui va être planté; je veux dire, ça monte très, très vite.

2945

Alors, ces coûts-là, qui sont investis dans le projet, il va falloir les couper ailleurs, parce que ce n'est pas vrai qu'on va commencer avec 27 M\$ et on va terminer en augmentant ces frais-là à même notre budget.

2950

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Guilbault, vous aviez une deuxième question?

2955

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Oui. Ma deuxième question, je ne sais pas si je pourrai avoir des réponses ce soir, c'est plus sur l'approche macro du campus de l'Université McGill, parce que le stade fait partie

2960 du stock immobilier de l'Université McGill.

Donc, il y a plus de vingt ans, puis c'était dans la présentation, pour le mont Royal, il a été décidé d'avoir des accords de développement avec nos grandes institutions plutôt que d'avoir des projets à la pièce, pour qu'on puisse voir le développement global des institutions.

2965

Je comprends, pour avoir suivi les travaux présentement de l'Université McGill, qu'il y a un processus de mise à jour de leur plan directeur qui va, je crois, se poursuivre à l'automne. Mais là, on a un projet d'agrandissement donc qui sort du plan avant que le plan soit terminé.

2970

Les Alouettes nous ont expliqué, il n'y aurait pas d'autres phases d'agrandissement pour le stade. Mais il y a l'Institut neurologique d'un côté. Tantôt, je pense que monsieur Weightman a parlé d'un agrandissement possible. Je ne sais pas si c'est possible de savoir, pour qu'on ait une vue d'ensemble de ce qui s'en vient à court ou moyen terme, est-ce que l'Université McGill, du côté de l'Institut neurologique ou du côté est, ou derrière, ou du côté sud, prévoit soit des chemins, d'autres stationnements, des agrandissements? Pour qu'on ait une vue d'ensemble de ce secteur-là du campus de l'université.

2975

LE PRÉSIDENT :

2980

D'accord. Alors, je vais me tourner vers l'université pour peut-être nous parler brièvement de l'état actuel de planification du campus, de ce vers quoi ça doit mener en termes d'entente-cadre. Et plus précisément en fonction des préoccupations de madame Guilbault, est-ce qu'il y a des nouveaux projets de construction ou d'aménagement de stationnements ou d'autres types de facilités ou de services?

2985

Alors, madame Robinson?

Mme JENNIFER ROBINSON :

2990

Est-ce que vous me permettez de répondre en anglais?

LE PRÉSIDENT :

Faites. Oui, oui, bien sûr.

2995

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3000

The University is in the process of developing what we are calling a master plan, un plan directeur. And we have engaged a consulting firm. We have consulted with our own community. We are also in the process of developing a strategic plan for our academic purposes. And we also have the Principal's Task Force on Student Life and Learning that is under way. All these three initiatives are interrelated.

3005 What McGill's academic plans will be in five years, next year, in ten years are going to have an impact on what we are going to want to do in terms of development. And so the master plan, it's in the process of being developed right now in conjunction with these two other plans.

3010 And I believe that, over the summer, we are going to look at some of the ideas that have been put forth by the consultants. A lot of them have to do with creating footpaths to enhance the east/west access on our campus and some of them have to do with how to enhance green space.

3015 For instance, one of the things that these consultants have suggested is that we close the lower campus to cars. An interesting idea, but these are some of the ideas that we are going to be examining in conjunction with our strategic plan for our academic mission and for our students going forward.

3020 I expect that in the fall we will go to another consultative process. We are going to review some of the ideas over the summer and then, in the fall, consult further on whether these ideas fit with our objectives on the longer term.

3025 What I can say is that the master plan is guided by many of the same principles that respect sustainability, respect for the quality of the environment on our campus which is a beautiful campus, and also respect the quality of our green spaces.

3030 McGill, for almost 200 years, has been very careful to develop in a way that brings value to the downtown core and that brings value to our campus. And indisputably McGill is the most beautiful campus in Montreal, I can say that without hesitation, and probably one of the most beautiful campuses in Canada and even North America, but, you know, we continue to retain that status. I am not sure if that answers the question. I certainly hope it does.

THE CHAIRMAN :

3035 Mrs. Robinson, forgive me if I missed or misunderstood something. At this point in time, you are not in a position to say if you foresee new buildings or new square footage of buildings to be added on the campus. That was my first...

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3040 We are not ready to say...

THE CHAIRMAN :

Okay.

3045 **Mrs. JENNIFER ROBINSON :**

... whether we foresee that. As I explained, our development has to do with our academic plans.

3050 **THE CHAIRMAN :**

Right.

3055 **Mrs. JENNIFER ROBINSON :**

And our academic plans are in the process of being developed.

THE CHAIRMAN :

3060 And you have not taken a stand vis-à-vis allowing more parking spaces, or keeping the status quo, or reducing them.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3065 We have not, but as I just mentioned, our tendency would probably be to reduce traffic on the lower campus, not increase it.

THE CHAIRMAN :

3070 Madame Guilbault?

Mme SYLVIE GUILBAULT :

3075 Est-ce que je peux me permettre de revenir juste sur l'Institut neurologique...

LE PRÉSIDENT :

Rapidement, oui.

3080 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

... pour savoir si dans le projet de... parce que je sais que les plans sont quand même assez avancés présentement pour le nouvel hôpital MUHC. Est-ce que l'Institut neurologique est appelé à déménager ou à s'agrandir à court, moyen terme? Est-ce que c'est une information...

3085

THE CHAIRMAN :

Do you know something about the hospitals that are perhaps the future of the Royal-Vic and MNI buildings?

3090

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

No. That has not been decided. The future of the Royal-Vic has not been decided.

3095

THE CHAIRMAN :

And do you have idea if the MNI will move from its present location?

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3100

That too has not been decided at this time.

LE PRÉSIDENT :

3105

Madame Lauzon, vous aviez une question?

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

3110

Has not been decided. Has it been discussed?

THE CHAIRMAN :

With McGill?

3115

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

If I could get a specific question, I will come back to you with a specific answer.

THE CHAIRMAN :

3120

Well, actually what we would like to know is if... because obviously the hospitals are not here tonight. Yet, everybody calls them the McGill University Health Center. So, perhaps you are in a position to get some information, maybe not on the future vocation of the buildings, but are there some projects to either expand these facilities or to give them a totally different vocation, especially MNI.

3125

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

Well, forgive me, I understood that these hearings had to do with the stadium project.

3130 **THE CHAIRMAN :**

Yes.

3135 **Mrs. JENNIFER ROBINSON :**

And so I am a bit confused why you are asking about other...

THE CHAIRMAN :

3140 Well, as we always do, Mrs. Robinson, in all our consultations, is that all the information related to the impact of a project on its immediate surroundings is legitimate to ask. All these questions are legitimate to ask.

3145 Of course, we are not an investigation team. We are simply relaying the questions that come from the public. There was this question about the campus and which you answered. And since there is that hospital, I relay that question as well. So, I guess if we could get at least some kind of basic information, it could be useful for everybody.

3150 **Mrs. JENNIFER ROBINSON :**

Absolutely. What I can tell you, what I can confirm here is that the MUHC project on the Glen is targeted to go ahead, which would result in the move of some of the Royal-Vic activities. I can't tell you how much of it and I can't tell you of whether the MNI Hospital and Institute, which are part of McGill, would be moved, if any. That has not been decided.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

3160 Je pense que c'est l'information qu'on peut aller chercher, madame Guilbault. Vous, évidemment, vous pouvez faire des représentations que vous jugerez à propos à partir de là.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Merci.

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Je vais maintenant appeler monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir, Monsieur.

3170 **M. DINU BUMBARU :**

Bonsoir, monsieur le président, madame la commissaire.

3175 Deux questions. Enfin, on a entendu parler d'envahissement tantôt et nous avons une préoccupation pour la dimension paysagère qui a été également évoquée. Dans ce contexte-là se pose la question de l'envahissement des fonctions et des édifices qui peuvent avoir un caractère nuisible, innaturel sur un site comme le mont Royal. On peut s'interroger sur ça dans le cas de cette fonction de stade. Enfin, un stade de 20 000 a-t-il sa place? Un stade de 25 000, etc.

3180 Et la question qui se pose dans ce contexte-là, que j'aimerais peut-être voir éclairer par des commentaires, c'est le caractère permanent des interventions requises pour une vocation dont on dit qu'elle a une utilisation relativement limitée dans le temps, donc une dizaine de matchs. La capacité d'accueil en termes d'infrastructure temporaire est-elle examinée, est-elle démontrée?

3185 Et ça s'applique également à l'écran, puisqu'on parle de gradins, mais on parle également de l'écran qui a une... on voit beaucoup d'expériences dans le monde où on a des gradins qui sont montés et également des écrans géants sont montés, démontés sur un cycle très court. Et est-ce que cette technologie existe ou, sinon, peut-être qu'on pourrait la développer à Montréal.

3190

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça ...

3195

M. DINU BUMBARU :

C'est un autre débat.

3200

LE PRÉSIDENT :

... n'allons pas faire des suggestions pour le moment.

3205

M. DINU BUMBARU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3210

Mais peut-être aller chercher de l'information pour voir si le maintien ou l'installation différente d'équipements temporaires a été envisagé pour rencontrer vos besoins.

M. GILLES DUFORT :

Monsieur le président, ça a été étudié. Je vais demander à monsieur Weightman de

3215 clarifier, donner la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci.

3220

M. MARK WEIGHTMAN :

Je vais présumer qu'on fait référence surtout aux équipements de l'écran vidéo.

3225

M. DINU BUMBARU :

Tout.

M. MARK WEIGHTMAN :

3230

Ou en général.

LE PRÉSIDENT :

3235

Bien, écoutez. Parlons, disons, des projets d'addition de gradins et de l'écran. Je pense c'est ce que je retiens peut-être des éléments les plus immédiats de votre projet.

M. MARK WEIGHTMAN :

3240

D'accord. Donc, je vais commencer avec les gradins. On a présentement des gradins temporaires utilisés lors de nos matchs et on est déjà à la pleine capacité. Il n'y a pas d'autres équipements qui pourraient être utilisés, qui seraient fonctionnels pour nos besoins, autant à cause de l'espace limité, la nature des équipements et le temps requis pour l'installation.

3245

Pour l'écran, il y a des écrans qui sont considérés mobiles. Je peux faire référence au Grand Prix qui ont des écrans qui sont de nature temporaire. Par contre, ces écrans-là sont installés sur des camions remorques qui ont environ 50 pieds de long, les plus petits peut-être 48 pieds. Et puis un équipement de cette magnitude, tout simplement il n'y a pas de place à l'intérieur du stade. Ceux qui le connaissent, ils le savent que c'est très, très petit. L'espace est

3250

très, très, très restreint. Et puis il n'y a tout simplement pas d'espace pour installer un tel équipement temporaire.

LE PRÉSIDENT :

3255

Monsieur Bumbaru, votre deuxième question?

M. DINU BUMBARU :

Oui. Bien, je prends note des informations, enfin, des impressions.

3260

LE PRÉSIDENT :

Ce sont les réponses qu'on peut avoir.

3265

M. DINU BUMBARU :

Peut-être que les documents seront déposés, ça sera utile.

3270

L'autre a trait aux impacts paysagers d'une manière peut-être plus technique. On a parlé de stationnement. On a parlé de plantation. On a parlé d'hiver. Et on se demande si on pouvait avoir un dépôt ou une information très complète sur les mécanismes de contrôle qui suivent la réglementation, puisque les termes qui sont employés dans le projet de règlement sont: «Tendre à inciter, diriger.» Enfin, ils sont plutôt généraux.

3275

Et on sait notamment à la réponse de madame Gorroz tantôt que les stationnements répondent d'abord à des critères de normes globales alors que leurs impacts sur l'aménagement n'ont pas été peut-être évalués. Et j'aimerais avoir une description des mécanismes de contrôle des impacts paysagers.

3280

LE PRÉSIDENT :

Alors, je me tournerais à ce moment-là du côté de la Ville dans la mesure où vous faites référence à la réglementation.

3285

Alors, comment vous assurez-vous en fait que le projet est mis en oeuvre conformément à des dispositions réglementaires qui sont souvent de l'ordre de conditions, de critères et ainsi de suite? Madame Gorroz.

3290

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Dans le projet de règlement, il y a deux choses à regarder: d'abord les articles normatifs et puis, ensuite, les critères d'aménagement qui sont différents. Dans les critères, effectivement, on dit: «Tendre à», etc. Ça, c'est pour les critères d'aménagement. Mais on a aussi des articles qui sont beaucoup plus normatifs, qui sont sur l'abattage d'arbres, sur le nombre de remplacement d'un arbre par deux ou par cinq arbustes, qui sont beaucoup plus définitifs dans un sens et qui ne sont pas... on ne tend pas, on autorise ainsi, c'est-à-dire on remplace un arbre par deux ou un arbre par cinq arbustes.

3295

La deuxième partie de la question, j'ai un trou.

3300

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'était un peu l'ordre des questions, mais je vous relance un peu sur ce que vous venez de dire. Quand, par exemple, dans l'ordre des critères d'aménagement, on dit: «Tendre à ne pas faire obstacle» ou «Tendre à s'intégrer au parc du Mont-Royal», qui et comment va l'évaluer ça?

3305

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Je voulais dire, oui, c'est ça, la seconde partie de la question en fait, c'est que le projet, qui est actuellement déposé, a fait suite à une série d'avis et de commentaires qui ont été émis par les différentes commissions. Et le premier projet qui avait été déposé en mai 2005 a considérablement bougé depuis ce temps-là.

3310

Celui qui est présenté actuellement, est arrivé sur la table il y a à peine deux semaines. Les divers services n'ont pas eu le temps de se pencher et d'examiner complètement ce projet. Donc, il est encore en examen, en tout cas en ce qui nous concerne.

3315

Les stationnements dont vous parlez, effectivement, on ne les a pas encore examinés. Effectivement, dans l'aménagement de l'entrée, on pourrait considérer, malgré les règles normatives dont j'ai parlé tout à l'heure, qu'ils ne sont pas adéquats à cet endroit-là, match ou pas match, enfin en dehors des heures de match.

3320

Donc, ce projet qui est déposé, c'est la poursuite d'un processus. Pour l'instant...

3325

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous voulez dire – parce que je veux vous entendre, c'est important ce que vous dites là – est-ce que vous voulez dire que vous pourriez, au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, à partir du projet de règlement puis éventuellement de son adoption, retourner du côté des Alouettes en disant: «On vous demande de procéder à telle ou telle révision de votre projet pour être conforme.»

3330

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Des discussions sont encore en cours effectivement, non seulement sur les plans qui ont été déposés, mais aussi on tient compte de ce qu'il se passe ici, de ce qu'il se dit, du rapport qui va être effectué. Et, donc, on a encore des modifications à apporter au projet, au projet en tant que tel pour les plans et au projet de règlement. Cela va ensemble.

3340

LE PRÉSIDENT :

3345 D'accord. Et est-ce que la Ville intervient aussi pendant ou après le processus de construction soit pour faire des inspections, des validations ou autres confirmations, disons, de la conformité du projet?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

3350 D'abord, il y a des experts qui seront là mais, effectivement, la Ville vérifie et envoie des inspecteurs au cours des travaux...

LE PRÉSIDENT :

3355 D'accord.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

3360 ... et après les travaux. D'autant plus que, dans le règlement, on a demandé qu'après un an, ce soit révisé, après six mois également. Donc, il va y avoir un suivi par des inspecteurs.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Ça va, monsieur Bumbaru?

3365 **M. DINU BUMBARU :**

Enfin, j'insisterais sur la dimension paysagère parce que les inspecteurs ne sont peut-être pas formés sur ces questions-là.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

Vous en tiendrez compte peut-être dans votre avis.

3375 Écoutez, j'ai encore devant moi six personnes qui doivent intervenir. Je suggère que nous prenions une pause de cinq minutes juste pour au moins s'étirer les jambes un peu. Et pendant ces cinq minutes-là, le registre reste ouvert, mais je vous dis tout de suite, il sera fermé après et on prendra donc les noms qui restent et voilà. Donc, de retour dans cinq minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

3380

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

3385

Je fais appel à la collaboration de tout le monde pour que nous commençons avec les questions et que nous puissions finir à une heure décente pour tout le monde.

3390

Tout d'abord, je vais donner la parole quelques instants à madame Robinson qui voulait nous donner un complément d'information. Madame Robinson.

Mme JENNIFER ROBINSON :

3395

Merci bien, monsieur le président. Tout à l'heure, la madame des Amis de la montagne a demandé une question. J'ai peut-être mal compris le sens de sa question.

3400

Elle m'a demandé s'il y avait des projets de construction en vue à McGill. Oui, il y en a deux qui sont publics depuis longtemps. J'ai cru comprendre que sa question portait sur les projets qui n'étaient pas rendus publics déjà et, à cette question-là, non, il n'y a pas de plans qui n'ont pas été rendus publics. Mais juste pour être claire, il y a deux projets de construction qui ont été déjà rendus publics, qui sont planifiés.

LE PRÉSIDENT :

3405

Juste pour notre information, c'est quoi ces deux projets-là?

Mme JENNIFER ROBINSON :

3410

Il y a un projet de construction, c'est le Life Sciences and Cancer Complex. Et l'autre projet, il s'agit d'un projet du MNI et c'est un projet de construction qui a déjà été rendu public, comme j'ai dit.

LE PRÉSIDENT :

3415

Près de leur établissement actuel.

Mme JENNIFER ROBINSON :

3420

Attaché avec.

LE PRÉSIDENT :

Attaché à l'établissement.

3425 **Mme JENNIFER ROBINSON :**

Oui.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, merci beaucoup, madame Robinson.

Alors, j'appelle maintenant monsieur Ronald Barder. Bonsoir, monsieur.

3435 **M. RONALD BARDER :**

Bonsoir, monsieur. Bonsoir, madame.

3440 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Bonsoir.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Votre première question ce soir.

3450 **M. RONALD BARDER :**

Oui. C'est sur la gestion, quelque chose qui porte sur la gestion.

3455 Lors du forum des Amis de la montagne de mars 2005, le club de football les Alouettes a laissé entendre qu'il propose de prendre en charge la gestion du Stade Percival-Molson pour les dix prochaines années. Alors, où en sont les négociations de ce contrat de gestion et est-ce que copie en sera déposée?

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Allons d'abord sur la question de la gestion. Monsieur Smith.

3465 **M. LARRY SMITH :**

Monsieur le président, nous avons signé avec l'extension ou la phase I de McGill un bail. Je pense, Mark, c'était 2001. Et c'est un bail pour dix ans, avec la possibilité de renouvellement ensuite. Alors, il faut comprendre que, ce bail, ça nous donne l'opportunité d'être le locataire du stade dix fois par année. À part ça, nous n'avons aucun contrôle sur la gestion du stade.

3470

Monsieur Weightman s'occupe de la gestion quotidienne pendant nos matchs à l'intérieur du stade avec nos commandites et avec toute relation publique, etc., alors que où nous sommes situés, il y avait toujours les possibilités entre les discussions entre nous et McGill dans le futur, et c'est très préliminaire, le concept de facilities management.

3475

Mais ça, ce n'est pas plus que... tout ce que je vous dis maintenant, c'est le concept de la possibilité de discussions, mais il n'y a aucune chose formelle entre McGill et les Alouettes concernant le concept de facilities management ou la gestion du stade.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la nature, la portée du contrat actuel entre McGill et les Alouettes, c'est pour dix...

3480

M. LARRY SMITH :

C'est ça. C'est un bail, point.

LE PRÉSIDENT :

3485

D'accord. Merci, monsieur.

Monsieur Barder?

M. RONALD BARDER :

3490

Juste pour poursuivre là-dessus, prenons que vous obtenez votre financement. Est-ce que ça aura un impact? Est-ce que ça peut changer les conditions?

3495

Disons que les Alouettes obtiennent le financement pour l'agrandissement du stade. Là, est-ce que ça peut apporter, disons, quelque chose qui changerait les conditions du bail ou est-ce que vous renouvelleriez?

LE PRÉSIDENT :

3500

Si je comprends bien votre question, est-ce que, avec l'agrandissement du stade, ça s'accompagne de modifications dans le bail que vous avez avec l'université.

M. LARRY SMITH :

3505

Il n'y a rien de prescrit. Je pense que la question peut-être est que: est-ce que nous allons essayer d'obtenir une extension ou d'autres conditions dans le bail vis-à-vis commercial, les opportunités commerciales dans le sens des bénéfices pour nous. Quand je dis: «commercial», c'est les bénéfices pour nous.

3510 Ou l'autre question peut-être, monsieur le président, qui va être posée: est-ce que McGill regarde ça comme une opportunité de faire d'autre chose avec nous? Ça, c'est tout à discuter entre nous. Honnêtement, il n'y avait aucune, aucune discussion jusqu'au point vis-à-vis de changer, améliorer, modifier, adapter le bail.

3515 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord. Ça répond?

3520 **M. RONALD BARDER :**

 Merci, oui.

LE PRÉSIDENT :

3525 Très bien. Merci, monsieur.

M. RONALD BARDER :

 Merci, monsieur.

3530

LE PRÉSIDENT :

 J'appelle maintenant monsieur Alain Contant. Bonsoir, monsieur.

3535 **M. ALAIN CONTANT :**

 Bonsoir, monsieur le président. La première question s'adresse à vous, mais je sais que vous allez la diriger à la Ville de Montréal. Est-il exact que les élus de l'arrondissement Ville-Marie ont reçu à la toute dernière minute le dossier de l'agrandissement du stade, comme le prétend le
3540 conseiller Marvin Rotrin dans un article de journal et que, ce faisant, ils l'ont adopté sans qu'il y ait de débat.

LE PRÉSIDENT :

3545 Alors, je vais tourner la question effectivement vers la Ville pour savoir, peut-être que vous nous expliquiez, monsieur Dufort, comment ça se passe généralement, c'est-à-dire de quelle manière ou avec quel délai les membres du conseil municipal sont saisis d'un projet de règlement comme celui-ci et comment il est adopté, et la portée de cette adoption-là à ce stade-ci. Vous pouvez prendre au moins 16 secondes de réflexion.

3550

M. GILLES DUFORT :

Et je vais vous répondre sur ce sur quoi je peux vous répondre.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. GILLES DUFORT :

3560

Effectivement, c'est un processus où il y a beaucoup de discussions en amont.

3565 Donc, comme on l'a expliqué hier, il y a un processus de dépôt de demandes avec une série de documents, et de discussions qui se font davantage au niveau des divisions et des autres services et des autres divisions, les comités, les commissions. Donc, il y a un processus au départ qui est assez long, en fait, sur l'évaluation du projet, les compléments d'information qui sont demandés, les ajouts, les ajustements et tout ça.

3570 Il y a le passage au Comité consultatif d'urbanisme, entre autres, où le projet est présenté et qui est composé, en fait, de résidents du secteur, de l'arrondissement et également d'un élu. Et avec l'ensemble de l'information, nous, on prépare un projet de sommaire et un projet de règlement, et on y joint l'ensemble des pièces, incluant les avis.

3575 Donc, on prépare un dossier complet, qui est dirigé vers notre direction et par la suite vers le greffe, et ensuite qui est inscrit pour étude par le conseil d'arrondissement. Donc, dans les délais de quelques jours à quelques semaines, finalement avant l'inscription, il y a des délais à rencontrer pour l'inscription de dossier.

LE PRÉSIDENT :

3580

D'accord. Écoutez, là, vous, vous évoquez une situation particulière. Je ne sais pas si vous avez de l'information sur le traitement qui a été donné à ce dossier-ci au niveau du conseil municipal?

3585 **M. ALAIN CONTANT :**

Au conseil d'arrondissement, le conseiller Rotrin...

LE PRÉSIDENT :

3590

Monsieur Rotrin, que je sache, ne fait pas partie de l'arrondissement Ville-Marie. C'est le conseil municipal, je pense.

M. ALAIN CONTANT :

3595

Je cite ce qu'il dit. C'est très grave.

LE PRÉSIDENT :

3600

On a compris, monsieur Contant. Avez-vous un complément d'information sur les délais entre lesquels les membres du conseil municipal, dans ce présent cas, ont reçu le dossier avant de se prononcer.

M. GILLES DUFORT :

3605

Du conseil d'arrondissement, vous voulez dire, ou...

LE PRÉSIDENT :

3610

Bien, écoutez, je comprends que le projet de règlement est un projet de règlement du conseil de la Ville?

M. GILLES DUFORT :

3615

Oui. Mais selon la mécanique, en fait, au niveau du traitement de dossier, l'article 89, le dossier est traité en arrondissement, fait l'objet d'une recommandation des services à notre conseil d'arrondissement qui, lui, le reçoit, mais le conseil d'arrondissement n'est pas habilité à adopter des règlements en vertu de 89. C'est le conseil de Ville. Alors, son rôle est de recevoir le dossier et de l'acheminer au conseil via le comité exécutif pour, par la suite, l'inscrire dans un processus d'évaluation.

3620

LE PRÉSIDENT :

3625

D'accord. Donc, le projet de règlement tel qu'adopté, au moment où on se parle, il n'est certainement pas en vigueur au moment où on se parle?

M. GILLES DUFORT :

3630

Le projet de règlement actuel, non, on est à l'étape de projet. Le projet a été adopté par le conseil municipal en première lecture et a demandé à l'Office de l'évaluer. Ensuite, une fois que le rapport de l'Office sera déposé, il y aura ensuite une deuxième lecture et l'étape référendaire et tout ça. Donc, on est vraiment à l'étape de projet.

LE PRÉSIDENT :

3635

Et il pourrait être modifié?

M. GILLES DUFORT :

3640 Il pourra être modifié. Suite au dépôt du rapport de l'Office, il y aura des recommandations qui seront faites et qui pourront se traduire notamment dans le règlement. Et à ce moment-là, ce sera un règlement à réviser qui sera acheminé au conseil de Ville pour la suite des choses.

3645 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez une deuxième question, monsieur Contant?

M. ALAIN CONTANT :

3650

J'ai une deuxième question et elle s'adresse à l'Université McGill. Hier, j'ai posé des questions aux Alouettes. Et j'aimerais avoir la diapo 11. Alors, ma question s'adresse à madame Robinson.

3655 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous la dirigez à la présidence.

M. ALAIN CONTANT :

3660

Selon les règles antiques et solennelles.

LE PRÉSIDENT :

3665

Voilà.

M. ALAIN CONTANT :

3670 On voit sur la diapo, du côté droit en bas, un édifice qui s'appelle le stade couvert Tomlinson, qui a été construit au début des années 90. Je pense que les gens vont voir, en bas à droite. Cet édifice, la permission de construire a fait l'objet de débat parce que ça cachait une partie de la montagne. Il n'y avait rien avant.

3675 Et je demande à madame Robinson, je vous demande à vous: est-il exact, d'après les documents que j'ai consultés, et j'étais là dans ce temps-là, que l'Université McGill s'était engagée à diminuer la hauteur du stade pour répondre aux besoins qui étaient les siens à l'époque, pas plus que 10 ou même 15 000 sièges? Là, on est en 95. C'est avant le retour des Alouettes. Alors, est-il exact que l'université...

3680 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça votre question?

3685 **M. ALAIN CONTANT :**

Oui. Je veux savoir si c'est exact que l'université s'était engagée à diminuer le gabarit des gradins pour évidemment que la montagne soit plus visible, nonobstant le nouveau stade.

3690 **LE PRÉSIDENT :**

On comprend votre question. Madame Robinson.

Mme JENNIFER ROBINSON :

3695 Je vous remercie pour votre question. Il va falloir que je vérifie les faits et je vous reviens avec le tout.

LE PRÉSIDENT :

3700 D'accord. Alors, comme on n'aura pas d'autres séances d'information que ce soir, ce serait bon que vous nous le fassiez parvenir par écrit le plus tôt possible pour qu'on puisse le mettre sur le site Web de l'Office.

M. ALAIN CONTANT :

3705

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3710

Merci, monsieur Contant.

Monsieur Jean Trudel. Bonsoir, monsieur.

M. JEAN TRUDEL :

3715

Bonsoir. Bonsoir, madame. Il semble y avoir une certaine, pas une confusion mais appréhension à savoir ceci constitue le dernier agrandissement du stade, qui autrefois avait 7 000 places.

3720

Moi, j'aimerais mieux comprendre un peu l'aspect plus financier du projet. Et puis puisque le promoteur entend aussi faire ce projet-là à même... 85 %, je pense, du financement provient de nos taxes, soit municipales, provinciales ou fédérales, j'aimerais connaître, en fait

3725 j'aimerais recevoir ou que soit déposé le plan d'affaires concernant ce stade-là des projections financières où on relaterait, en fait, comment les Alouettes vont faire face à une inflation salariale galopante dans ces clubs sportifs et est-ce que 35 000 places vont être nécessaires dans cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

3730 Monsieur Trudel, il y a beaucoup d'éléments dans votre...

M. JEAN TRUDEL :

3735 Il y a beaucoup de sous-questions.

LE PRÉSIDENT :

3740 Et je ne vous promets pas qu'on ira chercher toutes les réponses, encore moins toute la documentation. Mais d'un autre côté, je relaie votre question aux Alouettes.

3745 Peut-être en partant des propos que monsieur Smith et monsieur Rochon eux-mêmes ont tenus lors de leur présentation, en disant que l'agrandissement du stade avec 5 000 places, d'une part, amènerait le stade à un maximum mais, d'autre part, il était indispensable pour consolider la présence des Alouettes à Montréal. Pouvez-vous un peu développer autour de cette idée-là, messieurs?

M. LARRY SMITH :

3750 Monsieur le président, je peux répondre facilement à la première question qui a été posée: «Est-ce qu'il va avoir d'autres expansions?» Non. La réponse est très simple.

Quand nous avons travaillé avec les architectes et les ingénieurs, quand vous faites l'étude de la facilité existante et le potentiel d'expansion, c'est limité à ajouter le 5 000 places.

3755 Historiquement, en 1956, la capacité du Stade Percival-Molson était 26 111. Avec l'expansion de MNI, avec l'expansion de Tomlinson Hall, ils ont eu une réduction d'espace qu'il y a là. Alors, on peut avoir la balance du stade et grandeur de stade en vertu de la montagne et tout l'équilibre, si vous voulez, 25. Et ça, c'est le max. Et c'est le max pour nous.

3760 Comment nous allons survivre? C'est une question qui a été posée hier soir. Parce que je ne pense pas que j'ai besoin d'entrer dans le détail de comment nous opérons notre business vis-à-vis notre financement du quotidien. Mais, par contre, c'est que comment nous allons balancer ça, c'est le suivant.

3765 C'est que chez nous, nous avons le plus grand montant de commandites dans la ligue.

La moyenne dans la ligue, c'est 1.5 M\$. Notre chiffre est 5 M\$. Alors, grâce au fait que nous avons trois fois plus à peu près des commandites, nous avons la capacité dans un stade de 25 000 de survivre avec un futur assez intéressant.

3770 Deuxième point. Ton price point par billet, notre moyenne du prix est plus haut que la concurrence dans les autres équipes. Si, Toronto, ils ont le prix moyen de 30 \$ et notre prix moyen est 49,95 \$, ça dit que nous avons un plus petit stade peut-être, mais nous avons à cause du prix une chance d'avoir un revenu assez important qu'un stade de 35 et 40 000.

3775 Alors, c'est la façon donc que nous avons évalué notre business. Et avec le 5 000 places, c'est facile de comprendre, avec 5 000 places, avec un prix moyen de presque 50 \$, ça vous donne un chiffre d'à peu près 2.5 M\$ de revenu additionnel de billets. Ce sera suffisant pour nous, avec notre base forte de commandites, de survivre. Mais ce ne sera pas une business que tu fais beaucoup d'argent.

3780 C'est une business, et ça c'est la LCF regarde, à cause de l'économie d'échelle au Canada, c'est toujours une business que vous allez faire une couple de piastres, mais ce ne sera pas une business comme BCE ou une business où tu fais énormément d'argent. Votre économie d'échelle, c'est une business assez petite. Il y a 25 000, nous savons que nous allons réussir.

3785 Et ensuite, depuis 40 ans, 25 à 40 ans, la moyenne d'assistance historique avec les gros stades et les plus petits stades, c'est 25 à 26 000 places. Mieux d'avoir votre restaurant plein tout le temps que d'avoir votre restaurant à 50 % ou 60 % ou 75 % de votre capacité. Alors, vous allez avoir un restaurant à 100 % de capacité.

3790

LE PRÉSIDENT :

3795 Merci, monsieur Smith. Peut-être un complément en rapport avec le fait qu'une grande partie du financement du projet provient de fonds publics. Pouvez-vous nous dire un mot des retombées économiques dans l'économie montréalaise et peut-être les bénéfices que les gouvernements peuvent espérer en contrepartie.

M. LARRY SMITH :

3800 Mais c'est une très bonne question vis-à-vis le retour. Nous avons eu une recherche de Daniel Arbour & associés qui montre que le payback, si tu veux, du côté Québec, c'est deux ans. Et le fédéral, c'est un peu plus, 2.5 à peu près, moins que 3 ans. Tout ça pour dire qu'avec le retour de taxes, etc., que c'est un projet très intéressant.

3805 L'autre facteur qui est plus important, c'est le coût du projet total. Le coût du projet total entre phase I et phase II pour bâtir un stade de 25 000, c'est 40 M\$. Pour bâtir un stade

flambant neuf de 25 000, ça va coûter entre 75 à 100 M\$. La preuve est présentement à Toronto au CNE où ils bâtissent un stade pour le soccer de 20 000 places, ça va coûter 70 M\$ canadiens.

3810

Alors, nous savons les prix. Alors, tout ça pour dire que si nous pouvions bâtir un stade à 40 M\$ à Montréal, ça, c'est très raisonnable. Du 40 M\$, 35 vient du côté public. Je sais que c'est beaucoup d'argent. 5 M\$ vient de notre côté.

3815

Il faut comprendre une chose, c'est que nous sommes assez chanceux d'avoir l'appui de McGill de faire ce projet, mais nous ne sommes pas les propriétaires de ce stade et nous avons déjà mis 2 M\$ d'argent de notre propriétaire dans le stade.

3820

Peut-être pour vous, vous ne pensez pas que 2 M\$, c'est beaucoup. Mais quand vous louez un appartement, généralement vous ne faites pas des additions à votre appartement. Et c'est un exemple que j'aimerais utiliser.

3825

Et en plus, le 1.2 M\$ vis-à-vis le coût de l'écran, c'est notre argent, c'est notre écran. Mais par contre, c'est un investissement important parce que nous sommes une PME. Nous sommes une business de 13-14 M\$. Ce n'est pas une business de 200 M\$. C'est une business qui est petite mais c'est une business avec une image assez importante. Mais il faut comprendre l'économie d'échelle. Ce n'est pas un business énorme, c'est une moyenne entreprise québécoise.

3830

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous avez fait allusion à l'étude de Daniel Arbour. Est-ce que ça fait partie des choses qui peuvent être déposées?

3835

M. LARRY SMITH :

Je ne sais pas si nous avons... mais je pense que s'il y a une demande, nous allons regarder ça. Parce que je pense que l'information, nous avons payé pour, alors...

3840

LE PRÉSIDENT :

Non, je vous comprends. S'il y a une information de type privé, ça, on le respecte. Mais s'il y a des confirmations documentaires des avantages fiscaux et autres qui peuvent éclairer, ce serait apprécié.

3845

M. LARRY SMITH :

Mais laissez-nous regarder ça, puis nous pourrions revenir.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Revenez-nous le plus vite possible là-dessus. Monsieur Trudel.

3855 **M. JEAN TRUDEL :**

Oui, j'ai une autre question.

LE PRÉSIDENT :

3860 Oui, bien sûr.

M. JEAN TRUDEL :

3865 On a parlé tantôt de la création d'un comité de bon voisinage, un comité de suivi comme on voit parfois dans des projets de ce type-là qui ont un impact sur le milieu proche, comme le quartier Milton Park.

3870 Est-ce qu'il a été question, je n'ai pas lu toute la documentation, de doter un comité comme ça d'un certain budget de fonctionnement pour réparer les dommages causés ou le nettoyage des rues ou effectuer des réparations, en fait, au vandalisme qui est causé suite aux matchs des Alouettes dans le quartier résidentiel?

M. LARRY SMITH :

3875 Mais la chose que nous avons faite, puis monsieur Weightman a expliqué ça, monsieur le président, de bonne heure, c'est que depuis cinq-six ans, nous avons développé les contacts avec un individu à Milton Park, si je comprends bien, qui représente un groupe de citoyens. Monsieur Weightman, il s'est assis avec cet individu et ils ont développé un plan d'attaque dans le sens de plus l'implication des policiers dans le coin pour être certain que nous allons réduire et
3880 améliorer le comportement des gens avant et après, mais plus après les matchs.

Alors, nous allons continuer cette activité. S'il y a d'autres personnes qui se regroupent dans cette activité... je sais que monsieur Weightman s'occupe de ça quotidiennement dans son rôle, il va continuer de faire ça. S'il y a des additions des gens, il n'y a pas de problème.

3885

L'autre élément très important à comprendre est que, avec l'addition de l'entrée est, nous allons réduire le nombre des citoyens, des amateurs qui vont entrer au côté sud par à peu près 4 500, si je comprends bien. Tout ça pour dire qu'il va avoir moins de volume dans le quartier en face de l'entrée sud. Ça, c'est important, spécialement après les matchs.

3890

Alors, je pense que les deux facteurs, plus de population entrer au côté est va affecter notre habilité de faire peut-être une meilleure job sur le côté de Milton et les environs du côté sud

vis-à-vis le contrôle de population après les matchs, avant et après.

3895 **LE PRÉSIDENT :**

Mais à la question précise de savoir s'il avait déjà été envisagé un aspect financier à ça?

3900 **M. LARRY SMITH :**

Mais monsieur le président, ce n'est pas notre job de nettoyer les rues de Montréal. Je ne veux pas être impoli, c'est que...

3905 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais il y a des représentations que vous pouvez faire, monsieur Trudel, parce qu'il ne faudrait pas non plus entrer dans le volet commentaire maintenant.

3910 **M. JEAN TRUDEL :**

Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

3915 Merci.

Madame Janine Kirby. Bonsoir, madame.

3920 **Mme JANINE KIRBY :**

Monsieur le président, madame, tout au cours de la présentation d'hier et dans certains documents que j'ai consultés, on se réfère beaucoup à l'entente-cadre de mars 1995 qui est intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université McGill, relative à la planification et à l'aménagement du campus de l'université et de ses abords.

3925

Je n'ai pas pu retrouver dans la documentation de l'Office ce document. Et j'aimerais savoir de quoi ça retourne, où on peut le consulter. Ici, sur les lieux? Et puis est-ce qu'on peut brièvement m'en révéler le contenu?

3930 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, pour ce qui est du contenu, on pourra référer tout à l'heure à madame Robinson.

3935 Pour ce qui est de l'étude, elle fait partie de la documentation qui a été envoyée à l'Office et qui est mise à la disposition des citoyens. On pourra vérifier si elle est sur le site Web. Si elle

n'y est pas, elle y sera demain matin.

3940 Si par ailleurs elle est, par exemple, ici, les cahiers sont ici, parce qu'il y a un jeu complet de la documentation qui est apporté avec nous. Alors, ça, je vous invite à le consulter. C'est le document 3.10 de la documentation, je vous invite à le regarder.

Pouvez-vous très brièvement, madame Robinson, nous dire quelle est la portée, à quoi ça sert cette entente-là?

3945 **Mme JENNIFER ROBINSON :**

3950 Je ne veux pas dire quelque chose qui va induire la commission en erreur. Je préfère retourner à l'université pour avoir les faits, pour constater les faits et vous revenir avec une réponse écrite.

LE PRÉSIDENT :

3955 Maintenant, comme elle est dans la documentation, peut-être qu'en fait la lecture... madame Lauzon.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

3960 Madame Robinson, à la lecture de l'entente, on s'aperçoit qu'il y a des annexes qui devraient accompagner l'entente et elles sont manquantes. Est-ce que vous pensez que c'est possible de nous produire les annexes?

Mme JENNIFER ROBINSON :

3965 Absolument. Est-ce que vous pourriez nous dire lesquelles?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

On y réfère tout au long de l'entente. Il y en a peut-être de A à G, je crois.

3970 **Mme JENNIFER ROBINSON :**

D'accord, on va retrouver ça.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

3975 Madame Lauzon, je peux les envoyer. Moi, je les ai. Je peux les envoyer, parce que je les ai les deux annexes qui manquent, effectivement.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

3980

Il y en a plus que deux.

LE PRÉSIDENT :

3985

Alors, vous pourrez régler ça avec le secrétariat.

J'aimerais peut-être demander brièvement à monsieur Dufort à quoi ça sert les ententes entre les institutions et la Ville. Parce que celle de McGill en est une de plusieurs, je pense.

3990

M. GILLES DUFORT :

3995

Oui. Je veux dire, ça s'inscrit dans l'objectif du plan directeur, du premier plan directeur, et aussi dans la philosophie de la Ville également d'établir des accords de développement avec les grandes institutions. Donc, ces accords de développement là prennent habituellement deux formes. C'est appuyé la plupart du temps sur un plan directeur.

4000

Donc, on veut savoir quelles sont les projections de développement d'une institution. Et à partir d'un plan directeur qui est préparé par l'institution, il y a des discussions qui vont amener une première traduction sous forme réglementaire. Donc, il y aura habituellement un règlement spécifique, comme McGill en a un, qui va venir encadrer de façon normative le développement du campus.

4005

Mais parallèlement à ça, il y a aussi un volet entente-cadre qui n'est pas réglementaire, qui n'est pas normatif, mais qui comprend davantage des engagements à la fois au niveau de la Ville et au niveau de l'institution, des engagements de collaboration, des engagements au niveau de la planification, au niveau de l'aménagement.

4010

Dans le cas de l'entente-cadre avec l'Université McGill, il y a des attendus au niveau des objectifs comme tels d'aménagement et de développement, et il y a un objectif de planification concertée entre la Ville et l'institution. On fait référence au plan directeur justement, celui de 1992, qui est en cours de révision actuellement. Donc, ça couvrait à l'époque la période 1992-2002, avec ce que ça prévoyait entre autres comme projet de construction et des principes de développement de l'université.

4015

Je vous résume ça très, très rapidement. La vocation résidentielle au niveau du logement universitaire, la mise en valeur du patrimoine, quels sont les engagements de l'université, les espaces verts au niveau de l'esplanade du campus, le parc Rutherford, les circulations piétonnes et véhiculaires, le stationnement, un comité de gestion de l'entente également, la durée de l'entente qui était de dix ans, et des dispositions générales habituelles au niveau d'une entente avec certains plans d'accompagnement qui accompagnent l'entente.

4020

Donc, c'est un volet d'engagement réciproque de l'institution pour la planification et le développement du campus qui s'ajoute à un document plus normatif, qui est le règlement spécifique de McGill.

4025

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Dufort.

Une deuxième question, madame Kirby.

4030

Mme JANINE KIRBY :

Monsieur Dufort, simplement un éclaircissement, vient de mentionner que c'était une durée de dix ans, donc de 1995 à 2005?

4035

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elle est prolongée, renouvelée ou...

4040

M. GILLES DUFORT :

Ça a été prolongé. Il y avait une provision pour prolonger de cinq ans et il y a actuellement un processus de révision qui est en cours à la fois du plan directeur, mais qui va amener également des ajustements, une révision de l'entente.

4045

LE PRÉSIDENT :

Et c'est un peu ce que madame Robinson nous expliquait tout à l'heure du processus de planification en cours.

4050

Mme JANINE KIRBY :

Merci.

4055

LE PRÉSIDENT :

Ça va, madame Kirby?

4060

Mme JANINE KIRBY :

J'aurais une deuxième très courte question à demander ici, qui s'adresse aux Alouettes. Est-ce que c'est possible que le match de championnat de soccer junior, qui est prévu pour 2007, ait lieu au Stade Molson? Et si oui... non?

4065 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une réponse?

4070 **Mme JANINE KIRBY :**

J'avais vu ça, il y avait une rumeur, ça a été écrit dans les pages sportives.

LE PRÉSIDENT :

4075 Est-ce que vous avez une réponse?

M. LARRY SMITH :

4080 Madame, de notre côté, nous ne sommes pas le gestionnaire ou propriétaire du stade.

Mme JANINE KIRBY :

Non, non, non, mais je veux dire...

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être que l'Université McGill a une réponse.

M. LARRY SMITH :

4090 Peut-être McGill.

LE PRÉSIDENT :

4095 Est-ce que ça fait partie de vos projets ou est-ce qu'il y a des négociations en cours?

Mme JENNIFER ROBINSON :

4100 Il va falloir que je vérifie et je vous reviens.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4105 **Mme JENNIFER ROBINSON :**

Je ne suis pas au courant. Je n'ai pas entendu de ça. C'est la première fois que j'entends ça.

4110 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le championnat junior de soccer, c'est ça?

4115 **Mme JANINE KIRBY :**

Oui.

4120 **M. LARRY SMITH :**

Ils ont trois ou quatre places au Canada où ils veulent jouer.

4125 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, madame Kirby.

4130 **Mme JANINE KIRBY :**

Merci.

4135 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, madame Adrienne Danis.

4140 **Mme ADRIENNE DANIS :**

Bonsoir, monsieur le président.

4145 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

4150 **Mme ADRIENNE DANIS :**

Bonsoir, madame la commissaire. Étant donné la complexité du projet d'agrandissement du stade tel qu'il a été bien démontré ce soir, toutes les questions, je veux dire, qu'on a entendues aussi de la part de l'auditoire, je veux dire sans douter de la capacité ou des capacités innovatives non plus de ceux qui ont planifié le projet, des architectes et

4150 ingénieurs et tout ça, est-ce que les Alouettes sont prêts à consulter les ressources techniques telles que consultées par René Angelil, par exemple, ou le Cirque du Soleil qui ont fait des choses, en fait, qui sont de véritables innovations, qui sont admirées dans le monde entier et qui sont respectées par tous?

LE PRÉSIDENT :

4155 Bon, écoutez, je vais retourner la question. Peut-être nous dire ce que vous avez fait ou à qui vous avez eu recours pour vous aider.

M. CLAUDE ROCHON :

4160 Monsieur Weighthman va répondre à ça parce que...

Mme ADRIENNE DANIS :

4165 Tant au niveau écran que sonorité et addition de sièges.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

4170 **M. MARK WEIGHTMAN :**

4175 Monsieur le président, on a fait recours, lors de toutes nos études pour l'agrandissement du stade et tous ses équipements, à une firme qui s'appelle HOK, qui sont des architectes spécialisés dans le design de stade, et c'est une firme qui est reconnue mondialement et qui a fait le design de plusieurs stades, que ce soit au baseball majeur, que ce soit dans la Ligue nationale de hockey, que ce soit dans la Ligue nationale de football. J'inclurais même le Stade Wembley à Londres, en Angleterre, pour seulement en mentionner quelques-uns.

4180 Et la raison qu'on a fait recours à leurs services, c'était pour s'assurer que notre design et nos plans tiennent compte de toutes les innovations possibles qui existent ici au Québec et ailleurs dans le monde pour bien répondre à nos besoins ainsi que les critères du site du stade.

LE PRÉSIDENT :

4185 Est-ce que ça inclut les aspects technologie avancée comme les écrans, tous ces aspects-là?

M. MARK WEIGHTMAN :

4190 Absolument, en particulier même.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que vous avez une deuxième question?

4195 **Mme ADRIENNE DANIS :**

Merci.

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Danis.

4205 Alors, écoutez, il reste trois personnes. Comme c'est des personnes qui sont déjà venues une première fois et que certains même sont des habitués, je leur demande, quand je leur demanderai de revenir, on va essayer de s'en tenir à des questions courtes, des réponses courtes, pour finir à une heure décente.

Donc, monsieur Yves Savage, s'il vous plaît. Monsieur Savage a-t-il quitté? Bien.

4210 Alors, monsieur Jean-François Hallé.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Rebonsoir.

4215

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir, monsieur.

4220 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Alors, je serai bref. Deux questions à l'arrondissement, la première sur le projet de règlement.

4225 Attendu le statut de protection du mont Royal et attendu aussi le grand nombre de plantations prévues dans le projet et le fait que l'espace boisé est réduit par la construction, par le projet, est-ce qu'il ne serait pas indiqué d'ajouter dans le projet de règlement que l'espace boisé soit agrandi d'autant pour permettre de faire les plantations?

4230 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, indépendamment du caractère suggestion de votre question que vous pourrez mettre...

4235 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Pourquoi il n'a pas été fait.

4240 **LE PRÉSIDENT :**

Alors voilà, exactement, ou encore jusqu'où vous êtes allés ni plus ni moins dans ce projet de règlement là.

4245 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

Il y a un article qui fait référence à une annexe, l'annexe E dans le règlement, qui est ici. Puis les arbres qui font l'objet éventuellement des coûts...

4250 Enfin, la construction dont on parlait au nord-est se trouve ici. Donc, il y a des arbres qui seraient coupés par la construction et éventuellement d'autres à cause de la visibilité de l'écran.

4255 Les zones de replantation sont ici, mais elles ont été augmentées également par cette zone qui se trouve à l'entrée, du côté de la billetterie, par cette zone qui se trouve le long du chemin Olmsted qui existe, et par cette zone qui se trouve de l'autre côté du chemin, qui monte ensuite sous les estrades nord.

4260 Donc, la zone, en fait, a déjà été agrandie. Elle ne comporte pas juste cette zone-là. Elle comporte aussi d'autres zones qui correspondent d'ailleurs à des zones où il faut une intervention de toute façon. Alors, donc, on a de l'espace pour replanter le nombre d'arbres qu'on a demandés, qui sont d'ailleurs doublés par rapport à ceux qui sont coupés.

LE PRÉSIDENT :

4265 Et ça, est-ce que c'est le fruit donc d'échanges qu'il y a eus entre les Alouettes et la Ville sur la question des arbres?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

4270 Oui. Au cours des discussions effectivement, on en a discuté et c'est d'ailleurs une réponse. Le projet que vous voyez actuellement, c'est une réponse effectivement à ces discussions, puisque le projet qui est déposé tient compte justement de ces demandes, de ces suggestions.

Également, ces zones de plantation effectivement ont été discutées avec le Service des

4275 parcs. D'ailleurs, monsieur Mario Masson, Daniel Cartier, s'ils veulent ajouter quelque chose par rapport à ça, c'est des zones qui avaient été déjà identifiées comme ayant besoin d'avoir un entretien, en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

4280

Peut-être vous jugerez si c'est monsieur Masson qui doit faire le complément de réponse. Est-ce que l'agrandissement du Stade Molson et en particulier les travaux de type paysager ou sylvicole qui sont prévus sont accompagnés de travaux comparables du côté de la Ville ou ont pu amener la Ville à amorcer elle-même des travaux dans un secteur comme celui-là?

4285

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Vous voulez dire sur la propriété de McGill ou sur le parc?

4290

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Parce que, écoutez, c'est voisin du parc du mont Royal qui est contigu, alors il y a peut-être des choses dans cette partie-là du parc du mont Royal que la Ville envisage faire.

4295

M. MARIO MASSON :

Alors, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

4300

Bonsoir. Donc, pour les besoins de la cause, monsieur Mario Masson. C'est ça?

M. MARIO MASSON :

4305

Oui, Mario Masson à la Direction sports, parcs, espaces verts. Alors, je ne serai pas venu pour rien ce soir.

Je voulais peut-être simplement préciser, effectivement dans la partie qui correspond au parc du mont Royal, qui est voisin, il y a un travail qui va se faire dans les suites du dossier notamment de la transformation de l'échangeur Parc/Pins en nouveau carrefour. Et puis il y a des travaux d'aménagement qui doivent être complétés.

4310

4315

Donc, dans ce sens-là, bien que les images qui ont été montrées par les gens des Alouettes et de McGill suggèrent un traitement paysager, ce n'est pas nécessairement ça. Et puis monsieur Rochon faisait référence au fait qu'il y aura effectivement un travail qui sera fait sur le terrain de la ville, d'autant plus que les dessins montraient un avant-plan gazonné. Donc, il y

a un travail qui est à faire, effectivement.

4320 Le produit final n'est pas arrêté parce qu'on doit s'arrimer avec justement le dossier de l'échangeur Parc/Pins. Donc, sur cet aspect-là, il y a du travail qui va être fait par la Ville. On a l'expertise pour ça.

4325 D'autre part, par rapport à ce que madame Gorroz mentionnait dans le cas de la proposition ici, évidemment, ce n'est pas du territoire qui appartient à la Ville de Montréal, c'est un territoire qui appartient à l'Université McGill puis traité avec les gens des Alouettes.

4330 Donc, nous, on a donné notre opinion sur ça, mais ce n'était qu'une opinion, ce n'est pas des recommandations ou des obligations. C'est plutôt notre expérience qui a été mise à profit. Donc, dans ce sens-là, les experts qui sont les consultants des Alouettes sont des gens qui connaissent aussi très bien ce type de travail là et c'est fait selon les règles de l'art.

LE PRÉSIDENT :

4335 Très bien. Merci, monsieur Masson.
Une deuxième question, monsieur Hallé?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

4340 Juste pour être sûr que je comprends, donc la superficie va être réduite mais la densité de plantation va être plus grande. C'est ce que je comprends?

LE PRÉSIDENT :

4345 Est-ce qu'on peut dire ça, que par rapport à la superficie actuellement occupée, elle sera moins étendue au total mais qu'elle sera plus dense? Est-ce que c'est ce que vous vouliez dire, madame Gorroz, dans votre explication?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

4350 Non. Vous voulez dire la superficie où seront éventuellement coupés des arbres? C'est ça?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

4355 La superficie actuelle boisée sera-t-elle la même après le projet par remplacement.

Écoutez, j'ai de la suite dans les idées là. Je vois les stationnements, et je vois qu'il y avait un terrain de baseball, puis je vois que c'est un stationnement maintenant, puis je me dis: «On a préféré mettre des voitures plutôt que des arbres.»

4360

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est un commentaire.

4365

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

J'en conviens.

4370

LE PRÉSIDENT :

Votre question, c'est plus de savoir si les superficies assujetties à l'abattage sont compensées par des superficies comparables où il y aura des plantations. Peut-être qu'il faudrait que vous fassiez le calcul?

4375

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Oui, effectivement. Les arbres qui sont ici sont déjà plantés. Mais celle-là, par exemple, comporte quelques arbres, mais n'est pas complètement plantée. Donc, en superficie, on devrait faire le calcul effectivement, mais ce sera une superficie qui sera plus grande.

4380

Ici, on a des arbres mais il y a des trous qui ont été créés par le verglas en 98. Donc, on a des trous qui vont être comblés, là aussi la superficie sera plus grande.

4385

Ici, on a des arbres effectivement qui vont être densifiés. Donc, il y a une question de densification, une question de superficie qu'on pourrait regarder, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Une deuxième question, monsieur Hallé?

4390

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Oui. La deuxième question est assez technique, c'est par rapport à la procédure d'émission de permis. Évidemment, c'est toujours dans l'idée d'écrire un mémoire qui se tient.

4395

Est-ce qu'un requérant qui serait en infraction au niveau de ses permis peut demander quand même un autre permis et l'obtenir?

LE PRÉSIDENT :

4400

Monsieur Dufort. Autrement dit, si quelqu'un arrive à une deuxième étape dans sa

demande, si on constate une infraction, est-ce que la Ville va retenir le permis?

M. GILLES DUFORT :

4405

Vous faites référence à la réalisation du projet spécifiquement?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

4410

Oui.

M. GILLES DUFORT :

À savoir, par exemple, s'il y a un phasage ou...

4415

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Je ne voudrais pas émettre de commentaire là.

4420

M. GILLES DUFORT :

Je voudrais bien comprendre votre question, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

4425

Oui. Écoutez, moi, je comprends la question comme étant, il y a des émissions successives de permis, est-ce que si à un moment donné on constate une infraction, est-ce que ça suspend en quelque sorte l'émission des permis ultérieurs?

4430

M. GILLES DUFORT :

Normalement, le permis, ça peut être émis par un seul permis, en fait. Mais s'il y avait un phasage dans l'émission des permis, effectivement je vous dirais qu'avant d'émettre un second permis, on va tenir compte de la conformité de la réalisation du premier permis, au niveau de l'évaluation, des discussions et de la recommandation d'émettre un permis.

4435

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Et s'il n'y avait pas eu de permis?

4440

M. GILLES DUFORT :

Là, on rentre dans des hypothèses.

4445 **LE PRÉSIDENT :**

Ça devient des hypothèses, monsieur Hallé. Je pense qu'on est allés chercher l'information intéressante.

4450 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

D'accord.

4455 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça fait le tour de vos questions.

4460 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Merci.

4465 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Bumbaru, à vous l'honneur de poser les deux dernières questions.

4470 **M. DINU BUMBARU :**

C'est un tellement grand honneur, monsieur le président! Ce sont des questions dans le but d'accroître la documentation disponible. Enfin, s'il était possible d'avoir un comparable de stade de sport semblable à celui-ci à ciel ouvert à Montréal qui puisse être produit, ça nous aiderait à avoir une idée des échelles et des relations avec les environnements dans des contextes peut-être comparables également.

4475 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous voulez dire?

4480 **M. DINU BUMBARU :**

Bien, les dimensions, le nombre de places, l'année de construction, le caractère du quartier environnant. Ce serait une information qui pourrait peut-être se dégager du Plan d'urbanisme. Je peux comprendre qu'on pourrait le trouver nous-mêmes mais si, des fois, les banques de données de la Ville permettaient de l'avoir d'une manière plus synthétique...

4485 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce qu'il y a ailleurs à Montréal des stades à ciel ouvert et quelles sont leurs

principales caractéristiques?

4490 **M. DINU BUMBARU :**

Caractéristiques, par exemple, mais qu'on puisse avoir un tableau comparatif.

4495 **LE PRÉSIDENT :**

Brièvement, je vais demander du côté des Alouettes ou de McGill si la recherche a été faite ou, sinon, du côté de la Ville si ce genre d'information là existe. Monsieur Rochon.

4500 **M. CLAUDE ROCHON :**

À notre connaissance, à Montréal, le seul stade professionnel est le Stade olympique. En tant que tels, les autres stades qui existent, il y a Claude Robillard qu'on connaît, qui est une dimension quand même limitée en termes de nombre de spectateurs. Mais de stades de cette dimension-là, pas à notre connaissance, pas du tout.

4505 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Peut-être en élargissant le concept à un certain nombre de sièges qui peut se rapprocher ou qui peut être moindre.

4510 **M. CLAUDE ROCHON :**

On a regardé quand même des alternatives, que ce soit Claude Robillard, entre autres, puis ce n'est peut-être pas une avenue qui était envisageable en ce qui nous concerne, pour plusieurs raisons d'ailleurs, mais au niveau structure également.

4515 **LE PRÉSIDENT :**

4520 Du côté de la Ville, est-ce que ce type d'information là existe ou pourrait être rassemblé assez rapidement par un service de la Ville, selon vous?

M. GILLES DUFORT :

4525 Écoutez, on ne peut pas vous répondre. On peut faire une recherche, on peut vérifier dans quelle mesure l'information est disponible.

LE PRÉSIDENT :

4530 Pourriez-vous? Parce qu'il y a peut-être déjà un certain nombre de données recoupant les interrogations de monsieur Bumbaru que vous pourriez rassembler.

M. DINU BUMBARU :

4535 Peut-être aussi en relation avec ce mot que monsieur Dufort soulignait comme étant le mot clé du règlement, le mot «stade» duquel découle les usages limités, si je comprends bien, enfin peut-être une explicitation serait utile pour un plus grand public.

LE PRÉSIDENT :

4540 Donc, avec la notion de stade comme usage. Une deuxième question, monsieur?

M. DINU BUMBARU :

4545 Une deuxième question qui est dans le même sens. Si on pouvait avoir peut-être des informations comparatives sur les éléments d'affichage temporaire et les éléments d'installations sportives ou de spectacles temporaires qui sont utilisés dans la région montréalaise, peut-être qu'on peut...

4550 On a l'image à l'esprit qui nous vient de l'île Notre-Dame, mais si des documentations existaient, qui pourraient nous aider à comprendre qu'est-ce qu'on peut faire pour accroître des capacités sur des périodes de pointe et en termes de diffusion de l'information et en termes d'accueil de spectateurs ou de partisans, ça serait utile.

LE PRÉSIDENT :

4555 Oui. Je prends note de votre question, mais elle embrasse large en termes de...

M. DINU BUMBARU :

4560 Il n'y a pas de commentaire. C'est juste une question.

LE PRÉSIDENT :

4565 ... de demande d'information. Écoutez, je vais quand même demander aux gens des Alouettes de voir si, à travers la documentation ou les recherches qu'ils ont eu à faire, d'essayer de tirer le plus d'information possible sur les systèmes d'affichage, sur les installations.

4570 Si je relaie un peu la question, vous avez quand même fait des choix dans la conception du stade et de son agrandissement. Vous dites que vous avez écarté des alternatives; ça, on est d'accord. Mais j'imagine qu'il existe de la documentation sur ces types d'alternatives.

Écoutez, je ne vous demande pas de fouiller jusqu'aux documents de la Mer Morte, mais si une recherche raisonnablement diligente permettait d'éclairer un peu la lanterne de tout

le monde là-dessus, ce serait apprécié.

4575

M. CLAUDE ROCHON :

Je comprends la nature de la question. Cependant, il y a des faits, quand on est une organisation comme la nôtre, qui sautent aux yeux de façon évidente sans devoir faire d'analyse, de payer des experts et de faire des évaluations. Il y a des prémisses de base et il y a des cadres d'analyse qui sont élémentaires, qui discriminent un certain nombre de choix rapidement. Et ces éléments-là en sont que ce soit de localisation d'une part, de services d'autre part, de capacité d'agrandissement d'autre part, de capacité de répondre avec une capacité en termes de nombre de sièges, face aux obligations financières d'une entreprise comme la nôtre. Donc, les choix se discriminent rapidement.

4580

4585

Mais il n'y a pas de documentation officielle et les documentations officielles qu'on pourrait avoir ne pourraient pas, je veux dire...

4590

LE PRÉSIDENT :

Ce que j'ai à l'esprit, monsieur Rochon, et encore une fois je ne veux pas non plus lancer quiconque dans des recherches excessives, cependant, puisque ces équipements-là existent, qu'ils sont fournis par des fournisseurs qui ont des catalogues, des informations, je relance la question en disant: il y a dans les cabinets de consultants, que ce soit des urbanistes, des architectes, des fournisseurs de matériaux, des gens qui sont capables d'identifier, je pense, assez rapidement à quoi ressemblent les choses qui sont disponibles sur le marché.

4595

M. CLAUDE ROCHON :

4600

En fait, la nature de la question nous amène à engager des gens pour faire cette étude-là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je ne veux pas vous obliger à ça pour les besoins de la cause. Je dis simplement que dans cette consultation, comme dans toutes les autres, et on en a quand même... moi, j'en ai une vingtaine derrière la cravate et puis il y en a eu 55 à l'Office avant celle-ci, on a souvent obtenu assez facilement ce type d'information. Elle est accessible assez facilement chez la plupart des gens qui ont soumis des projets. Mais je n'en fais pas d'obligation, outre que de vous inviter peut-être à réfléchir à la réponse que vous donnerez à la commission.

4605

4610

M. CLAUDE ROCHON :

Ce serait fait, monsieur le président.

4615

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça peut aller?

4620 **M. DINU BUMBARU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4625

Merci, monsieur Bumbaru.

4630 Donc, c'est ce qui met fin à la première partie de la consultation publique sur l'agrandissement du Stade Molson. En premier lieu, permettez-moi de remercier vivement les gens dont les devoirs prennent fin ce soir, c'est-à-dire les représentants, les porte-parole des Alouettes, de l'Université McGill, de l'arrondissement Ville-Marie et de la Ville, sous réserve, bien sûr, de nous fournir les réponses ou les informations qui restent à venir dans les meilleurs délais.

4635 Je remercie également les gens qui ont soutenu nos travaux, sténotypiste, responsable du son, personnel de l'Office, et en dernier lieu, mais en premier lieu en même temps, les citoyens qui ont participé. Et à vous, je donne rendez-vous donc le mardi 13 juin, ici.

4640 Et d'ici là, selon les modalités qui apparaissent sur le site et en communiquant avec nos gens, au besoin, si vous souhaitez soumettre un mémoire par écrit, nous vous invitons à le faire. Produisez-le le plus tôt possible, de telle sorte que la commission puisse le lire avant de passer à la deuxième partie.

Alors, merci à tous et bonne nuit.

4645 **M. LARRY SMITH :**

4650 Monsieur le président, de la part des Alouettes et nos associés, madame la commissaire, merci pour votre présence et la façon dont vous avez géré les deux sessions. C'est une aventure et une expérience très intéressante pour nous. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

4655 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Merci.

4660

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4665

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.